

Séance du Conseil communal du 24 mars 2025

N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2025 - Adoption.

M. DEGEY, Bourgmestre;
Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;
Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;
~~Mme CORTISSE, Présidente;~~
Mmes et MM., BREUWER, ~~AYDIN~~, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ~~ESTEVEZ Y BARRANCO~~, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSEN, ~~EZZOUBI~~, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général;~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 30.

LE CONSEIL,

M. DEGEY, Bourgmestre;
Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;
Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, ~~CELIK~~, STEGEN, PRIVOT, ~~ESTEVEZ Y BARRANCO~~, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, ANNIBALE, ~~DIALLO~~, MAGIS, ~~MOHSEN~~, ~~EZZOUBI~~, BEER, BENAMEUR, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général;~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f. Mme MOXHET, Directrice générale f.f.

Mme la Présidente excuse les absences de Mme EZZOUBI ainsi que MM. ESTEVEZ Y BARRANCO, MOHSEN et DIALLO.

0065

N° 01.- BUDGET COMMUNAL 2025 - Services ordinaire et extraordinaire - Tableau de bord quinquennal 2026/2030 - Actualisation - Arrêt provisoire - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre, qui remercie au nom du Collège, le Service des Finances et M. le Directeur financier pour l'élaboration du budget. Il explique la procédure de présentation. Il s'agira d'un exercice difficile dans les années qui viennent, il y a beaucoup d'inconnues, certaines décisions ne dépendent pas de la Ville (plan oxygène, zone de secours, pensions, ...) il souligne qu'il s'agit d'un budget ordinaire miroir et prudent. Concernant le budget extraordinaire, il s'agit d'investissements résilients, post inondations, avec un maintien du soutien à la culture, par ex. de Biolley, le Grand Théâtre, un soutien au personnel, notamment par la Cité administrative, et il y a une vision claire du centre-ville qui va revivre. Il remercie l'Echevin du Budget;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui remercie et explique la présence du Directeur financier, il remercie également les Services des Finances et les Chefs de Groupe présents à la Section "Budget" ce qui a permis de débroussailler une bonne partie du travail dans le cadre d'une discussion franche. La présentation sera répartie avec M. LOFFET (Powerpoint commun). Il souligne qu'il s'agit du 1er budget de la Majorité, c'est un acte important par sa signification politique. Il explique la philosophie générale et souhaite apporter des précisions plus techniques sur le budget ordinaire et extraordinaire, notamment pour les nouveaux Conseillers (voir annexe pages 12 à 41);

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin, qui explique les investissements à l'extraordinaire (cfr. Powerpoint). Il explique qu'en début d'année, il y a un extra important, notamment en raison des reports de l'année précédente mais également il y a aussi énormément de choses à mettre en route. Certains investissements sont liés à la rénovation des voiries qui est une priorité pour cette mandature, des réparations dans les écoles, un projet pour l'Académie des Beaux-Arts, le Hub créatif... Les montants seront adaptés, il s'agit de montants prévisionnels. Il y a deux grands projets : le Grand Bazar et le Musée de Biolley mais aussi le renouvellement des véhicules et la démolition et l'acquisition de bâtiments (notamment le long de la berge);

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, qui explique la situation de l'endettement de la Ville (voir graphique PowerPoint). Il présente également les projections quinquennales. Il explique les critères du C.R.A.C. qui ont été modifiés. Le système de balise a été supprimé au profit d'un système de ratios d'investissements. Il donne également une explication sur le déficit autorisé à l'exercice propre. Les documents sur la table traduisent une nécessité de refinancement des grandes villes;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui propose un tour de questions en alternant Opposition et Majorité;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui commence par remercier le Directeur financier pour son travail pédagogique, qui est compliqué au vu des questions des Conseillers. Sur la technique, impeccable, le travail a été fait. Politiquement, le travail n'a pas été fait. Beaucoup d'attentes malgré la défaite électorale, la Droite revient à Verviers : déluge d'attaques dures contre les enseignants, les travailleurs, sur les salaires, les pensions. Les électeurs, notamment les enseignants sont déçus car les promesses ne sont pas respectées. A la Ville de Verviers, c'est le calme plat... on a un budget dans lequel il n'y a rien : pas encore de D.P.C., quelques plans stratégiques. Il faudra attendre jusqu'à la prochaine M.B. Cela pose question alors qu'il y avait plein d'engagements lors des élections, notamment une D.P.C. rapide mais ça n'avance pas de ce côté et ce budget le confirme. Il donne des exemples de projets promis, des sujets sur lesquels il est important de discuter aujourd'hui. Il veut savoir quels investissements structurels vont être fait ? Il pose la question sur les rentrées, notamment la taxe sur les poubelles, le nouveau système de parking (pas de monitoring jour par jour sur les rentrées). On est dans un budget pour patienter, attendre qu'il y ait une D.P.C. Il est inquiet sur l'avenir de la Ville;

Entendu l'intervention de Mme DARFOUFI, Cheffe de Groupe P.S.-I.C., (voir annexe pages 42 à 44) qui remercie l'Administration et l'équipe du Collège (sortant et rentrant) pour l'élaboration du budget, porteur d'espoir. Il reflète des engagements forts en faveur des citoyens (engagements de 10 articles 60 supplémentaires), des remplacements dans le plan d'embauche, garantir l'ancienneté et compétences, le parti socialiste sera attentif à la garantie politique de nomination. Point de vue logement, ils se réjouissent de la réintroduction des primes façades, création de nouveaux logements communaux à loyers modérés, mais également sur les travaux d'urgence de mise à conformité dans établissements scolaires, de la réhabilitation des écoles, création d'infrastructures pour la jeunesse (voir texte in extenso). Pour le réseau routier, le parti socialiste considère que c'est une priorité absolue pour la Ville (réfection voiries). Concernant les cimetières le budget pour les exhumations a été doublé, il prévoit un agrandissement de la parcelle multiconfessionnelle. Le bouclage du budget initial n'a pas été facilité par les changements de gouvernement à la Région et à la Communauté. Elle énumère les pertes de subventions indispensables par le Gouvernement. Le Groupe socialiste apportera son soutien au budget;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui présente un Powerpoint (voir annexe pages 45 à 68). Il estime que le budget présenté est faible, il présente une réduction de 30 % des montants investis à l'extraordinaire. Il évoque un premier point: Au budget 2025, le C.P.A.S. reçoit des montants plus faibles que les autres années. Comment peut-on assurer de réduire les inégalités sociales ? Les avantages sociaux augmentent. Est-ce que la Majorité a fait le choix de prendre l'argent aux plus vulnérables pour régler un problème qui date depuis plus de 20 ans ? Le Groupe ECOLO appelle le budget de la Majorité "le budget 007" : 007 car c'est

un budget "zéro" D.P.C., un budget sans feuille de route, "zéro" plan d'urgence en matière climatique, et "7" pour le jeu des 7 erreurs pour comprendre comment ce budget dans sa construction possède les germes de son déséquilibre. Il laisse la parole à M. PRIVOT pour les aspects climatiques;

Entendu l'intervention de M. PRIVOT, Conseiller communal, qui explique les enjeux sur le changement climatique, ce qui amène à se poser la question "Comment Verviers s'adapte à cette évolution de températures ?" Beaucoup de choses ont déjà été mises en place (plan POLLEC, plan énergie durable, voiries résilientes, ...) mais il va falloir encore corser les choses. Y a-t-il dans le budget quelque chose de prévu pour réviser le plan communal de mobilité actuel et notamment de renforcer la mobilité douce ? Il se pose une série de questions sur les mesures d'adaptation pour la diminution de la production de gaz à effets de serre. Il demande des informations sur le parvis de la gare. Dans le plan POLLEC, pas de ligne "végétaire" dans le Plan Canopée, pas de ligne écrite;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui attire l'attention du Conseil communal sur le coût financier et humain du changement climatique. Il explique pourquoi, au sens du Groupe ECOLO, le budget n'est pas en équilibre : acceptation des conditions du Plan Oxygène 2025 sans les connaître, manque de prévisions pour les avantages sociaux, nouveau plan de stationnement, plan de gestion actualisé - taxe petits logements. Il pointe les projets pour lesquels le budget 2025 est insuffisant voire silencieux (déménagement du C.H.R., rénovation de l'Hôtel de Police, le hall omnisport des Couvalles, création de maisons des jeunes, ...). CITY MALL bloque le redéploiement du centre-ville avec une dette qu'il doit à la Ville. Le budget à l'ordinaire ne prend pas en compte toutes les recettes et les dépenses. Il y a une mauvaise estimation des recettes et des dépenses. Pour ECOLO, le budget 2025 n'est pas complet;

Entendu l'intervention de M. STOFFELS, Chef de Groupe ENSEMBLE VERVIERS, qui rappelle qu'habituellement le budget est présenté en décembre mais ici c'est en janvier et encore avec beaucoup d'inconnues. Ce budget se dit un budget de transition en attendant la D.P.C. Il rappelle la situation financière compliquée de la Ville, cette situation n'est pas propre à Verviers. Cette année, la Ville devra certainement aussi faire appel au Plan Oxygène pour pallier aux dépenses en attendant de trouver une solution structurelle. Une grande partie des ces dépenses nous ont été imposées au fil du temps, elles émanent des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir. Il salue le travail entrepris par les majorités fédérales et régionales successives pour augmenter les pensions, valoriser les salaires policiers et pompiers, et laisser plus de marge aux C.P.A.S. et aux institutions locales, c'est important de laisser de l'autonomie aux communes. Malgré tout cela, ces charges ne sont plus tenables. On peut prévoir les meilleurs projets mais s'il n'y a pas de solution structurelle, la situation financière ne pourra pas être tenable. (voir annexe pages 69 & 70). Il souligne qu'aucun grand projet ne sera abandonné. Il faut trouver des solutions, c'est la responsabilité de tous les partis politiques. Il remercie les Services communaux ainsi que le Directeur financier et le Collège communal;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe EAU CENTRE, qui qualifie le budget 2025 d'inquiétant, de lacunaire et de peu emballant. Ce budget se base sur des hypothèses de recettes ou de dépenses dont on ne connaît pas encore l'ampleur à ce jour. Il cite 2 exemples :

- emprunt Plan Oxygène prévu au budget recette, toujours aucune certitude;
- les avantages sociaux : somme prévue provisionnelle alors que les discussions sont toujours en cours sur les remboursements pour les années antérieures et pas d'accord sur les années à venir. Rien n'est prévu pour la relance du commerce en centre-ville; aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour le logement de qualité en centre-ville; il en est de même de la pauvreté. Rien pour le P.C.S., le Plan Grand Froid encore à faire, ... stationnement, rien de prévu pour compenser la perte de rentrée financière suite à l'heure gratuite. Écoles des Devoirs, petite augmentation au budget mais c'est trop peu. Il s'interroge sur la location du bâtiment pour accueillir la bibliothèque alors que le chauffage est insuffisant. Quelques questions sur le projet de maison de jeunes

aux Linaigrettes, sur le subside pour la préservation du petit patrimoine, le subside pour la charte pour les associations ... Rénovation égouttage, voiries et trottoirs paraissent être une bonne avancée. En ce qui concerne la dette bien que maîtrisée et pas affolante d'après le Directeur financier (qu'il remercie au passage ainsi que son personnel pour leurs explications) il restera très prudent (*voir annexe pages 71 à 73*); Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV, qui remercie l'Administration par le biais du Directeur financier qui est présent à la table. Pour lui, le budget est un acte politique par excellence. Comment expliquer que les Conseillers ne disposent pas de la D.P.C. ? Il regrette l'hyper-communication et la confusion politique. Il y a des déclarations divergentes. Il y a des relais des deux partis à la R.W., il y a une cohérence à retrouver. Il énonce des effets d'annonces et rappelle la négligence du dossier CITY MALL, c'est une perte de temps et d'argent. Concernant le surcoût en matière de travaux, on ne compte plus les dépassements de délais et de budget dans de nombreux dossiers. Il dénonce l'activation sociale et l'aide sociale insuffisantes, en matière d'aménagement du territoire et urbanisme il y a une série de projets en rade depuis 3 ans. Il lui semble que la reconstruction post inondations est trop lente par rapport à d'autres communes. Il rappelle que les charges imposées plus importantes ont toujours existé. Il dénonce un équilibre budgétaire factice, structurellement il y a un gros souci, et ce malgré un fonds des communes plus favorable et des provisions oxygènes reprises, c'est inquiétant. On sollicite fortement le Prêt Oxygène alors qu'il y a un mois on le refusait. La proposition de voter la limitation des mises à disposition de personnel et de s'en prendre au C.P.A.S. ..., externaliser les Maisons de repos alors que ces dernières ont une fonction bénéficiaire ... c'est dangereux de l'écrire. Concernant le stationnement, les recettes semblent surestimées. Il demande d'expliquer les 840.000,00 € inscrits au budget. A l'extraordinaire, pour la Cité administrative, il ne sait pas sur quoi repose les inscriptions budgétaires. Il est perplexe sur le gain de la vente des biens communaux. Il s'inquiète sur le financement qui est prévu. Concernant de Biolley, on continue à avoir des avenants au Théâtre, il y aura encore bien des surprises et le subside de 10.000.000,00 € n'est pas acquis, c'est insuffisant en termes de moyens pour les bâtiments et espaces publics. Il déplore une inconnue sur la situation de SYNERGIS. Il a quelques questions : pourquoi inscrire de Biolley sans promesse de subside, comment assurer le financement avec la vente des biens ... ? Pour l'Académie, il demande si l'on est sûr d'avoir des subsides pour ce dossier ? Sur la vision à 5 ans, il résulte une série d'incertitudes ... pas mis les inscriptions nécessaires pour les avantages sociaux, places supplémentaires dans les crèches. Il y a une ouverture de crédit de 700.000,00 € et le millions et demi de redevance ... il y aura l'Hôtel de Police, la Lainière du C.P.A.S., il attend des réponses sur la capacité d'emprunter (*voir annexe pages 74*);

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui demande, au sujet des nominations, s'il y en a encore de prévues car, en Section, on lui a répondu que non car c'était une exigence de la R.W. dans le cadre du Plan Oxygène, ce qui a été dit est contraire à ce que dit l'intervention de la Cheffe de Groupe P.S.-I.C.;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX sur l'amendement déposé par la Majorité pour augmenter le montant de l'allocation des articles 60, adaptations suite à des erreurs techniques entre l'arrêt du Collège et les impressions du budget (*voir annexe page 78*);

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui propose une pause technique de 5' (arrêt de la séance);

Entendu l'intervention de M. BREUWER qui propose un amendement pour majorer l'article 000-733-51 à l'extraordinaire de 100.000,00 € pour engager une étude concernant le C.H.R. (*voir annexe page 79*);

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui assume la manière de travailler depuis trois mois. Quelle entreprise ferait un plan quand il a des inconnues sur nos politiques budgétaires. Très clairement pour avoir une vision à 5 ans il faut lever les inconnues budgétaires Il rassure sur l'arrivée d'une D.P.C. bientôt. Deux échevins travaillent avec

l'ensemble du Collège à l'élaboration du budget. Il répond aux interpellations sur deux sujets précis: pour le PIC il faut attribuer en 2025, sous peine de perdre le subside, pour de Biolley, c'est une volonté politique donc un signal au ministre de maintenir les 17 millions;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX qui répond aux interventions sur le budget et distingue les questions techniques des positionnements politiques; M. ORBAN s'est étonné de certaines choses notamment que le budget repose sur hypothèse, il rappelle que c'est la définition d'un budget (recettes et dépenses) et du compte c'est ce qui s'est produit. Sur le caractère lacunaire il explique que c'est un choix politique assumé. Sur le budget peu emballant c'est une appréhension non critiquable. Concernant les dépenses absentes, il ne faut pas en même temps être scandalisé par les dépenses. Certains dossiers n'ont pas encore fait l'objet d'inscriptions budgétaires, c'est une volonté politique qui se traduit dans la D.P.C. Une fois le dossier mûr alors on l'inscrira au budget. C'est un processus normal, il n'y a pas besoin d'inscription budgétaire pour travailler sur un dossier. Sur les questions purement politiques il note leur désaccord;

À M. SCHONBRODT, il y a deux choses inquiétantes à son sens :

- 1.- la distance entre les documents qui sont sur la table et ce qu'il en a compris;
- 2.- la distance entre ce que le Conseiller vient d'exprimer et la gouvernance du quotidien. A par la politique de nomination, il n'y a pas eu de questions à la Section. La réponse donnée était qu'il n'y a pas de décision du Collège pour arrêter les nominations. Il y a un enjeu compliqué, c'est un système compliqué, on ne sait pas comment on va en sortir. On n'a peut-être pas toutes les données aujourd'hui;

À M. BREUWER, il trouve sa remarque qualifiant M. le Directeur financier de "souffleur" méprisante. Il explique la présence du Directeur financier, technicien administratif des finances, pour répondre à des questions précises. On peut résumer l'intervention du Conseiller comme suit "On est tous nuls". Sur le calcul des recettes du parking et les ventes de CITY MALL, il laissera répondre le Directeur financier. Il répond sur la question de la Cité administrative et d'où viennent les 35 millions de l'auteur du projet, sur les estimations notariales. L'Académie et de Biolley sont des prévisions;

À M. EL HAJJAJI, suite à la réflexion du Conseiller qui considère que l'équilibre est tellement juste qu'il en est angoissant, il explique que l'équilibre budgétaire n'est pas de 10.000,00 € comme mentionné par le Conseiller car une partie du boni est mise en provision. Concernant le C.P.A.S. et la diminution de la dotation, il n'y a pas eu de discussion sur la réduction du budget du C.P.A.S. Il assume le fait d'attendre les infos complémentaires car certains dossiers cités ne sont pas finalisés mais en cours d'élaboration, ils reposent sur la politique en cours. Le dossier des avantages sociaux est une tuile, c'est vrai. Il explique la notion de crédit provisionnel, c'est un concept juridique. La ligne budgétaire à 10.500,00 € est une ligne historique qui correspond à une différence de paiement de garderie, hors litige. Il y a 6 années budgétaires, la D.P.C. va suivre. Concernant la problématique du changement climatique, c'est un gros défi;

Entendu l'explication technique de M. le Directeur financier, qui explique que le compte n'est pas connu pour confectionner le budget de l'année suivante. Dans le cadre du parking et des redevances de stationnement, on peut connaître les comptes mais il y a un certain temps de décalage pour les montants reçus en liquide. Au niveau CITY MALL, la provision qui existe est une provision 2023, ces provisions apparaissent toujours au niveau des tableaux mais rien n'est inscrit au budget 2025, il explique pourquoi. Pour les ventes de bâtiments pour CITY MALL, si l'on constate que ces ventes ne se feront pas de façon formelle et définitive, elles seront annulées et remplacées par l'emprunt pour financer le projet. Il attend une décision définitive;

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui répond sur l'Hôtel de Police. Au niveau de la Police, il y a deux priorités: les cellules et l'accueil (Heusy) qui ne seront plus aux normes pendant cette mandature, donc il y a urgence pour une remise aux normes exigées par l'Etat fédéral. Le bâtiment rues de la Banque et des Martyrs est vétuste et démontre une difficulté dans le fonctionnement quotidien des policiers. Une mission à

été confiée à ECETIA, elle a été présentée au 1er Collège de Police mais n'a pu être débattue suite à l'absence du Chef de Corps, elle repassera au prochain Collège de Police. Deux éléments posent problème dans cette étude, les coûts énormes et insupportables pour les trois communes et le fait de privilégier le centre-ville pour le repositionnement de la police. Concernant les cellules et l'accueil cela devra être inscrit rapidement au budget. Concernant la demande d'amendement de M. BREUWER il propose de ne pas l'accepter car le temps de faire le cahier des charges, il ne sera pas prêt avant la M.B. 1. On pourra accepter une somme plus cohérente que la somme proposée qui ne repose sur rien à l'heure actuelle;

Entendu la réplique de M. SCHONBRODT qui est surpris des réponses données et prend notamment note qu'il n'y a pas d'accord sur les nominations. Il y a beaucoup d'incertitudes, le Groupe P.T.B. ne va pas voter sur le budget initial et attendra la M.B.;

Entendu la réplique de M. EL HAJJAJI, qui regrette l'absence de D.P.C. pour apprécier le budget proposé. Le boni présenté est très petit, il entend bien qu'il y a des réserves dans les provisions mais le boni présenté reste tout de même trop faible. Il reprend le courrier du C.R.A.C. qui explique que dans les dépenses de transfert on note une réduction importante pour le C.P.A.S. et une augmentation importante pour le dossier des avantages sociaux. Il rappelle que les 3.000.000,00 € que le C.P.A.S. ramène à la Ville sont des projets reportés. On a fait des emprunts pour se débarrasser de bâtiments qui amènent des déficits importants, pour lui c'est une erreur de gestion, cela empêche une capacité d'emprunts sur des projets futurs;

Entendu la réplique de M. PRIVOT concernant la résilience. Le budget est clairement explicite. Il explique la pratique à la Ville de Liège de lister ce qui se fait sur toutes les allocations en matière climatique, il invite la Ville à faire le même exercice. Concernant le plan de mobilité, il trouve nécessaire d'inscrire une ligne budgétaire;

Entendu la réplique de M. ORBAN qui explique qu'il y a différentes manières de faire de la politique, son objectif est de faire une opposition constructive. Son intervention était loin d'être négative. Il attend des réponses et se réjouit d'avoir la D.P.C.;

Entendu la réplique de M. BREUWER qui remercie le Directeur financier pour sa réponse technique. Il revient sur la recette du parking. Il aurait préféré avoir des réponses plus explicites sur les questions posées. Pour l'Académie et de Biolley, il souligne qu'il n'y a aucune garantie sur les subsides relatifs aux projets mentionnés. Plutôt que d'attendre les M.B., il maintient son amendement et demande un appel nominal sur l'article concernant les parkings. Concernant le carnaval, il se pose des questions quant à la double subsidiation;

Par 26 voix contre 4 et 2 abstentions,

APPROUVE

l'amendement suivant à l'ordinaire à l'exercice propre :

DEPENSES			BI 2025 imprimé	Amendement	BI 2025 corrigé
	000/122-48	Part communale dans le traitement des articles 60	85.000,70	82.058,30	167.059,00

Par 28 voix et 4 abstentions,

APPROUVE

l'amendement suivant à l'ordinaire à l'exercice propre :

DEPENSES			BI 2025 imprimé	Amendement	BI 2025 corrigé
	137/11101 -01	Traitements du personnel communal non subsidié STATUTAIRE	789.651,88	20.000,00	809.651,88

Par 24 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

l'amendement suivant à l'ordinaire à l'exercice propre :

DEPENSES			BI 2025 imprimé	Amendement	BI 2025 corrigé
	000/958-01	Prelev. du serv. ord. pour les prov. pour déficit et refinancement	9.527.958,08	-102.058,30	9.425.899,78

Par 7 voix pour et 25 voix contre,

REJETTE

l'amendement proposé par M. BREUWER, Chef de Groupe LRV;

Vote nominal : Par 26 voix contre 5 et 1 abstention,

APPROUVE

le crédit inscrit sur l'allocation 04002/367-48 - taxes sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition;

Vote nominal : Par 25 voix contre 7,

APPROUVE

le crédit inscrit sur l'allocation 04001/366-07 - stationnement - recettes parking;

Par 24 voix contre 7 et 1 abstentions,

DECIDE:

Art. 1.- D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2025:

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	114.688.058,21	94.238.292,39
Dépenses totales exercice proprement dit	114.272.307,32	101.442.676,52
Boni / Mali exercice proprement dit	415.750,89	-7.204.384,13
Recettes exercices antérieurs	0,00	6.745,28
Dépenses exercices antérieurs	354.566,89	7.240.322,43
Prélèvements en recettes	0	22.174.266,28
Prélèvements en dépenses	51.184,00	7.736.305,00
Recettes globales	114.688.058,21	116.419.303,95
Dépenses globales	114.678.058,21	116.419.303,95
Boni / Mali global	10.000,00	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Ordinaire

		2023	2024			2025
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2023						
Droits constatés nets (+)	1	152.053.093,00				
Engagements à déduire (-)	2	146.014.271,96				
Résultat budgétaire au 01/01/2023 (1 - 2)	3					
		6.038.821,04				
Budget 2024						
Prévisions de recettes	4		117.427.886,35	-9.821.876,23	107.606.010,09	
Prévisions de dépenses (-)	5		116.775.801,96	-8.978.152,82	107.797.649,14	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 + 5)	6		652.084,36	-843.723,41	-191.639,05	
Budget 2025						
Prévisions de recettes	7					114.688.058,21
Prévisions de dépenses (-)	8					114.678.058,21
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2026 (7 + 8)	9					10.000,00

Extraordinaire

		2023	2024			2025
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2023						
Droits constatés nets (+)	1	37.319.768,91				
Engagements à déduire (-)	2	144.343.459,71				
Résultat budgétaire au 01/01/2024 (1 – 2)	3	-107.023.690,80				
Budget 2024						
Prévisions de recettes	4		193.646.417,17	-29.299.893,78	164.346.523,39	
Prévisions de dépenses (-)	5		193.646.417,17	-29.306.639,06	164.339.778,11	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 + 5)	6			6.745,28	6.745,28	
Budget 2025						
Prévisions de recettes	7					116.419.303,95
Prévisions de dépenses (-)	8					116.419.303,95
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2026 (7 + 8)	9					

3. Montants des dotations issues du budget 2025 des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations à approuver par l'autorité de tutelle
C.P.A.S.	14.213.149,61
Zone de Police Vesdre	11.758.805,87
Zone de Secours VHP	2.852.643,44
Fabriques d'église:	
Subvention à la Fabrique d'Eglise Immaculée Conception (Mangombroux)	21.372,95
Subside a la Fabrique d'Eglise Marie-Médiatrice	14.195,44
Subvention à la Fabrique d'Eglise Notre Dame de l'Assomption (Ensival)	294,02
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Antoine-St Hubert et Saint Jean Baptiste (Verviers)	7.259,89
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Bernard (Lambermont)	24.064,92
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Hubert (Heusy)	9.751,21
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Jean Baptiste (Surdents)	930,03
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph (Manaihan)	3.008,12
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph (Verviers)	19.566,72
Subvention à la Fabrique d'Eglise Sainte-Julienne (Verviers)	28.889,72
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Martin (Petit- Rechain)	19.913,33
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas (Stembert)	30.208,52
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Remacle	0,00
Subvention à la Fabrique d'Eglise Saint-Roch	0,00
Subvention à l'Eglise protestante - (Hodimont)	18.192,13
Subvention à l'Eglise protestante - (Laoureux)	1.200,00

Art. 2.- De contracter un emprunt d'aide via le compte C.R.A.C. Long terme de 11.315.302,13 € remboursable en 20 ans dans le cadre du plan Oxygène proposé par le Gouvernement Wallon et ce afin d'équilibrer l'exercice propre 2025 du budget communal ordinaire.

Art. 3.- De charger le Collège communal et le Conseil de l'Action sociale de lui présenter un plan de gestion actualisé afin de se conformer aux conditions d'octroi de ce prêt.

Art. 4.- D'arrêter les nouveaux résultats 2026/2030 dans le tableau de bord ci-annexé, suite au vote du budget de l'exercice 2025 (mali global en 2030 de 426.028,36 €).

Art. 5.- D'arrêter le choix de la nouvelle balise de dette 2025/2030 par le mécanisme des calculs de ratios d'endettement.

Art. 6.- De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au C.R.A.C., au Service des Finances et à M. le Directeur financier.

0066

N° 02.- ZONE DE SECOURS "VESDRE-HOËGNE ET PLATEAU" - Exercice 2025 - Dotation communale - Fixation - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Par 25 voix contre 1 et 6 abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'arrêter le montant de la dotation communale 2025 à la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" au montant de 2.852.643,44 €.

Art. 2.- De transmettre la présente décision à Mme la Ministre de l'Intérieur, au Président de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau", au Gouverneur de la Province de Liège et au Directeur financier de la Ville de Verviers.

Art. 3.- Demande à la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau", qu'elle restitue, au prorata, l'intégralité des réserves ordinaires, au plus tard au moment de l'élaboration de leur première modification budgétaire du budget 2025.

"Budget - Cotisation de pensions et placements financiers : critères éthiques des placements" - Question de M. PRIVOT, Conseiller communal.

Entendu la question orale de M. PRIVOT, Conseiller communal (voir annexe page 80);

Entendu la réponse de Mme RAXHON, Echevine (voir annexe pages 81 & 82);

Entendu l'intervention de M. PRIVOT qui remercie l'Echevine pour la réponse apportée. Il insiste sur le fait de garder les critères éthiques à l'esprit.

"Budget - Mise en place du principe des charges d'urbanisme comme levier financier des actions communales" - Question de M. PRIVOT, Conseiller communal.

Entendu la question orale de M. PRIVOT, Conseiller communal (voir annexe page 83);

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR qui explique que le nombre d'immeubles est sous-estimé par le Conseiller, il précise qu'il faut être prudent avec les chiffres qui sont mis au budget, et quasi toujours affectés dans un périmètre proche du projet concerné par les charges d'urbanisme. Sur le fond de la question, l'utilité et la nécessité des charges c'est incontesté, tout le monde est d'accord là-dessus, c'est un outil qu'il faut utiliser. Il a l'impression que le Conseiller ne sait pas que les charges sont bien appliquées à Verviers, et ce depuis longtemps. Le Collège travaille sur des fourchettes basées sur des calculs qui sont déjà appliqués ailleurs (Liège, Namur, Mons). Par ex. dispense des projets raisonnés en fond de vallée, utilisation de l'absence des charges comme incitant. Il y a bien une conviction que c'est utile et nécessaire. Il y a une pratique ancienne et une forme d'appréciation du Collège projet par projet mais il pense qu'il y a besoin de clarté, de transparence et de prévisibilité. Il faut systématiser le fonctionnement de ces charges d'urbanisme. L'idéal serait de la faire dans le cadre de schémas de développement communal et outils de redimensionnement territorial mais le schéma prend encore du temps (2 ans). Il faudrait présenter une grille d'application dans le courant de l'année;

Entendu l'intervention de M. PRIVOT qui trouve que c'est important que les promoteurs sachent ce qui existe le plus en amont. Par rapport au périmètre d'application des charges d'urbanisme, le CodT parle d'un pot commun.

"Budget - Vente des biens communaux : immeubles et fonciers : quelle stratégie globale ?" - Question de M. PRIVOT, Conseiller communal.

Entendu la question orale de M. PRIVOT, Conseiller communal (voir annexe pages 84 & 85);
Entendu la réponse de M. LOFFET qui explique qu'il faut faire un tri dans les bâtiments, pas forcément pour des raisons financières, il y a des montants dans le budget mais qui sont pour les bâtiments administratifs, en recette pour financer la Cité administrative. Le but n'est pas de tout vendre mais de trier. Il faut se positionner ici en début de mandature: qu'est ce qu'on garde et qu'est ce qu'on ne garde pas, quelle est la capacité humaine et financière de procéder aux rénovations ? Il faut être réaliste et faire une feuille de route en début de mandature. L'exemple de Crapaurue 160, il n'y a pas eu d'offre et la vente est relancée si on n'en reçoit pas, on le refera nous-même, pas besoin dans le projet de la Cité, il y a un potentiel de 3 logements + rez, la R.W. ne veut pas que l'on utilise le subsidie pour le relogement pour des bâtiments que l'on a déjà, on a donc changé notre fusil d'épaule. Pour les terrains, c'est différent, il y a des occupants, le but est de voir clair: qui occupe les terrains et à quelles conditions, qui sous loue ? Il y a un travail de classification à faire. Ce n'est pas dans notre volonté de vendre beaucoup de terrains. C'est en cours, ça dépend d'une forme de cadastre. Il y a des tableaux reprenant l'état du bâtiment et l'estimation de ce qu'il faut faire devant. Geler, attendre et temporiser sont des verbes qu'il ne supporte pas. Il ne faut pas trop attendre mais mettre en route certains dossiers mais il faut avoir une vue globale du patrimoine qui change tout le temps;

Entendu l'intervention de M. PRIVOT qui est rassuré par la réponse de l'Echevin. Il est d'accord sur le fait qu'il faut faire cela en début de mandature, cette vision de gestion est importante. Se positionner dans le cadre de la valorisation montre que les terrains pourront être valorisés.

"Bilan et perspectives de la salle de blocus étudiant à la Maison du Tourisme de Verviers" - Question de M. BENAMEUR, Conseiller communal.

Entendu la question orale de M. BENAMEUR, Conseiller communal (voir annexe page 86);
Entendu la réponse de M. LUKOKI qui félicite le Conseiller pour sa prestation de serment et sa première question orale très pertinente. Il commence par les chiffres demandés: avant la période de Noël il y avait 4 sur 6 personnes; après Noël, 2 sur 6. Pourquoi choisir la Maison du Tourisme ? Il faut internet, un local chauffé et de l'encadrement. Au hub Créatif, il y a un canon à chaleur qui fait beaucoup de bruit, ce n'est pas possible pour étudier donc on s'est tourné vers la Maison du Tourisme. La Bibliothèque est en rénovation. Deux pôles étudiés Peltzer et biblio deux salles de blocus. Pour ce qui est des cours pour le stress et mémorisation, universités, les hautes écoles et les P.O. doivent mettre cela en place, c'est plus leurs missions que celles de la Ville de Verviers;

Entendu l'intervention de M. BENAMEUR qui est agréablement surpris par le nombre d'étudiants qui fréquente les lieux, leur objectif est d'aller plus loin et d'organiser un véritable coaching et sont ouverts à faire des propositions.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 23 HEURES 26.

Vu l'article L1122-16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis émis par la Section de M. DEGEY, Bourgmestre, en sa séance du 19 mars 2025;

A l'unanimité,

ADOPTE

en cette séance du 24 mars 2025, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY

Budget initial 2025



VERVIERS

N° 0170/12



Quelques rappels

BUDGET COMMUNAL (source : <https://interieur.wallonie.be/finances/finances/budgets/budget-communal/>) :

Comprend l'estimation précise de toutes les recettes & de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Il présente les caractéristiques suivantes :

1. **Acte d'autorisation** (base légale) : par l'approbation du budget, le conseil communal mandate le collège pour engager les dépenses et réaliser les recettes prévues, sous réserve de l'application des réglementations applicables aux opérations particulières.
2. **Acte prévisionnel à portée économique** : le budget estime et définit à l'avance des montants de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. De ce fait, il est un outil de gestion, tant prévisionnelle (au moment de son établissement) que comparative (lorsqu'on confronte le compte d'exercice avec le budget correspondant)
3. **Acte politique** : le budget traduit, en termes financiers, des conceptions politiques de ses auteurs, leurs priorités de développement et de gestion tant au niveau des dépenses (que veut-on faire ?) qu'au niveau des recettes (comment va-t-on financer?).
4. **Acte juridique de la commune**, pleinement exécutoire dès qu'il a été approuvé par l'autorité de tutelle ; il a donc « force de loi » pour la commune.



Philosophie générale

Volets ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE : CLÉS de lecture DIFFÉRENTES

- **ORDINAIRE** : assume une grande **PRUDENCE**

Ensemble dépenses & recettes récurrentes et qui touchent au fonctionnement quotidien de la commune

Incertitude de la période (quelles options politiques régionales & fédérales ? Notamment sur les « 4P » [pauvreté / pensions / police / pompiers] / avec quels impacts ?) → **TEMPORISATION NÉCESSAIRE**

- **EXTRAORDINAIRE** : revendique une réelle **AMBITION**

Ensemble des dépenses & recettes plus exceptionnelles et qui ont un impact durable sur le patrimoine de la commune (ex. : dépenses d'investissement)

Situation saine → LEVIERS DISPONIBLES



Ordinaire / Plan Oxygène

• **PRINCIPE DE BASE** (comptabilité pouvoirs locaux) : **ÉQUILIBRE**

• **PROBLÈME** : équilibre de + en + compliqué à atteindre

Pourquoi? En raison de normes externes aux communes (qui relèvent pour la plupart des « 4 P »), sauf pensions, où les responsabilités sont plus « partagées »

Illustration (slide suivant) : déséquilibres « 4P » cumulés sur les 5 ans du Plan Oxygène

• **SOLUTION** : autoriser les communes à emprunter pendant 5 ans (2022 > < 2026) pour équilibrer leur budget → remboursement sur 20 ans (aide RW, sur 15% du K sur la durée du prêt & de 100% des intérêts sur les 13 premières années)

- TEMPORAIRE (quid dès 2027?)
- INCOUTOURNABLE (cf. ampleur des déséquilibres)
- CONDITIONNÉE (« Plan de gestion 2022 » & ses actualisations)



Ordinaire / Plan Oxygène

Illustration : déséquilibres « 4P » cumulés sur les 5 ans du Plan Oxygène

Libellé des rubriques	#	2021	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pensions des statutaires		2.269.698,21	2.872.940,25	2.930.399,06	2.989.007,04	3.048.787,18	3.109.762,92	3.171.958,18
Cotisation de responsabilisation		2.141.232,52	3.699.860,85	3.857.463,87	4.272.630,06	4.664.473,89	4.962.648,80	5.213.246,79
Transfert ZP		8.847.750,40	11.758.805,87	12.704.472,57	12.969.077,84	13.244.283,02	13.524.992,29	13.811.315,76
Transfert ZS		3.078.884,74	2.852.643,44	2.910.061,42	2.968.262,64	3.027.627,90	3.088.180,46	3.149.944,06
CPAS - Fonction 831		8.546.956,11	11.205.680,04	11.485.822,04	11.772.967,59	12.067.291,78	12.368.974,08	12.678.198,43
CPAS - Fonction 8451		2.265.668,71	3.411.677,81	3.496.969,76	3.584.394,00	3.674.003,85	3.765.853,95	3.860.000,29
CPAS - Cot de responsabilisation		312.365,80	942.805,00	1.117.820,00	1.353.500,00	1.591.596,00	1.803.144,00	2.042.810,04
TOTAL des montants pris en compte		27.462.556,49	36.744.413,26	38.503.008,71	39.909.839,17	41.318.063,62	42.623.556,50	43.927.473,56
Différentiel éligible Plan Oxygène			9.281.856,77	11.040.452,22	12.447.282,68	13.855.507,13	15.161.000,01	16.464.917,07

Ordinaire / Plan Oxygène

PROPOSITION 2024 – Calcul (identique pour TOUTES les communes sous CRAC)

- Point départ: montant inscrit au Budget 2024 → **+ 9,821,876,23 €**
(≠ montant promérité : 12.319.883,29 €)
- Provision « Plan Oxygène » (différence entre ce que nous avons perçu pour 2023 & ce que nous avons effectivement pu justifier/dépensé) :
- 7,451,035,20 €
- Boni Z.P. (idem, suite au compte 2023, en boni de 2.200.000 €)
- 865,140,52 €
- Boni Z.S. (idem, suite au compte 2023,)
- 226,241,30 €
→ 1279,459,00 €

PROPOSITION REFUSÉE – Financement via provisions



Ordinaire / Plan Oxygène

DEMANDE 2025

- Point départ : montant inscrit au Budget 2025 → + 11.315.302,13 €
= montant promérité

(2024 : *promérité* : 12.319.883,29 € / *demandé* : 9.821.876,23 €)

- Utilisation :

- Equilibrer le **déficit ordinaire 2025** : **7.959.749,36 €**
- Constitution de provisions pour l'avenir : 3.355.552,77 €
 - *Provision « Oxygène »* : 2.033.445,36 €
 - *Provision « Déficit & refinancement »* : 1.322.107,41 €

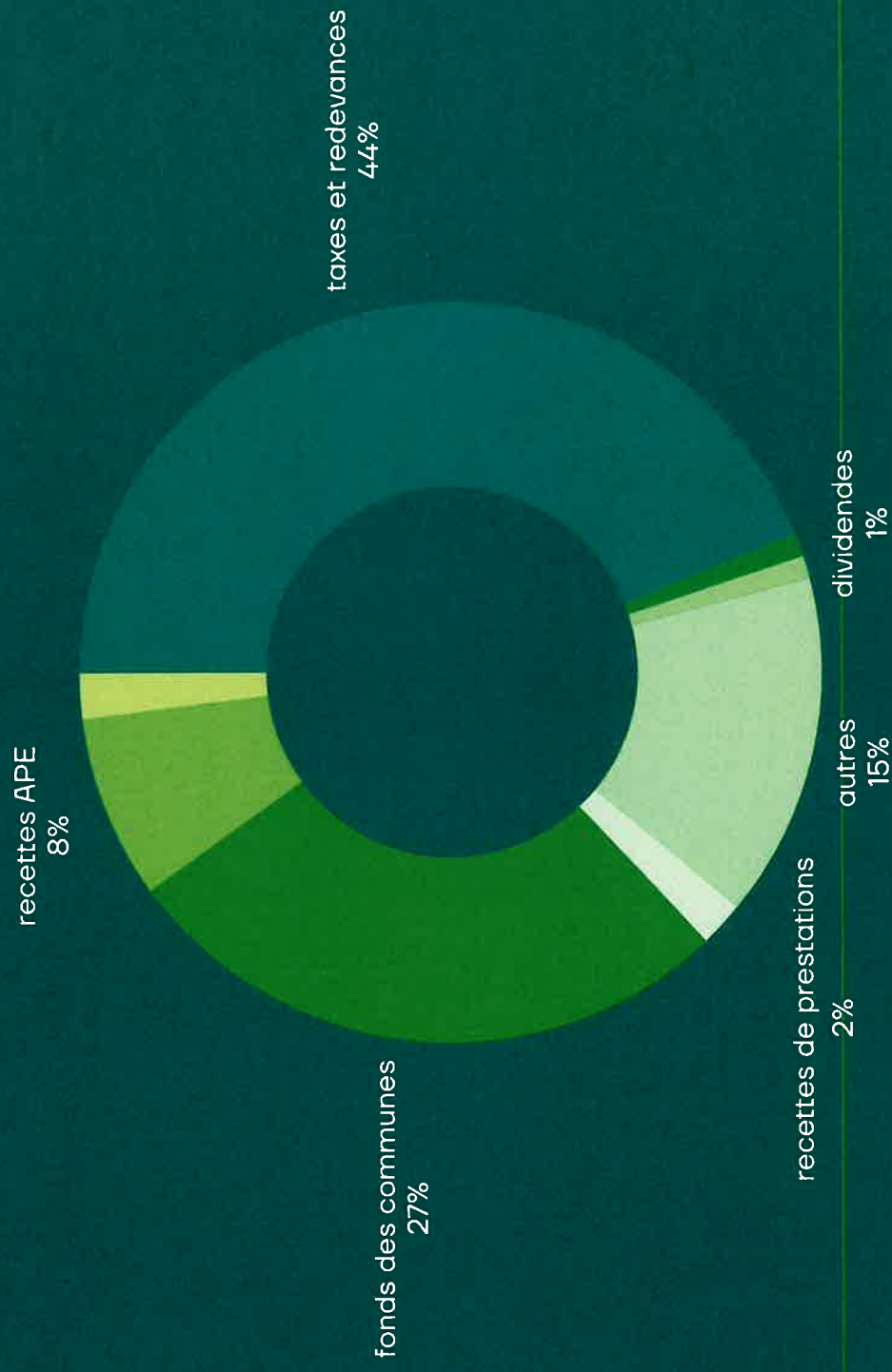


Ordinaire / Evolution budgétaire

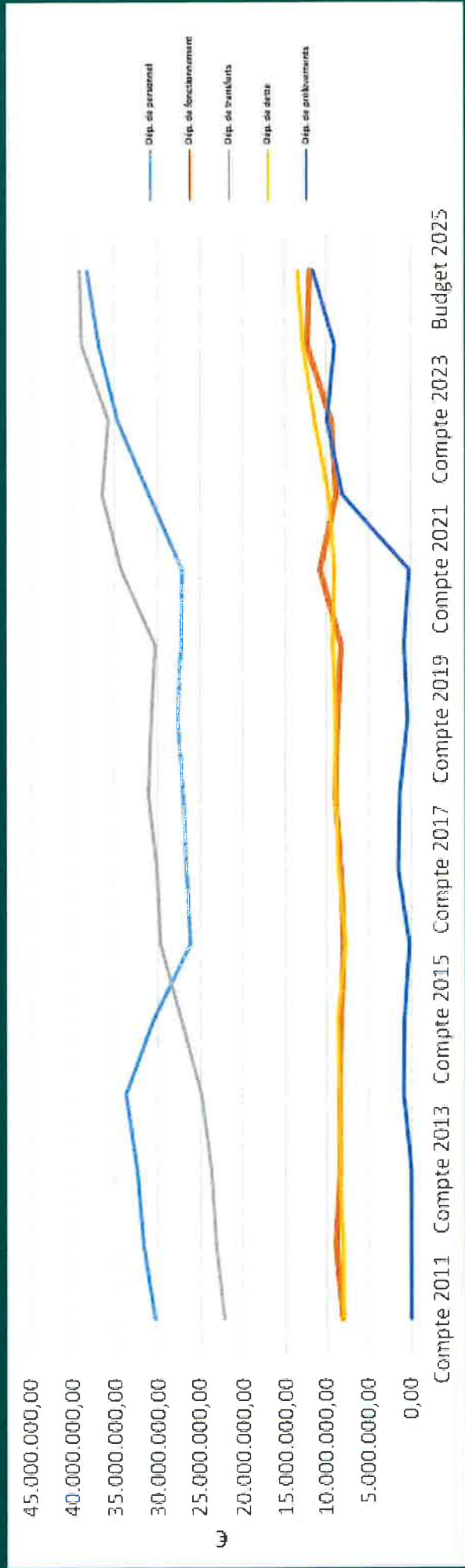


Pics 2022 & 2023 : proviennent du subsides actés à l'ordinaire en recettes et placés dans des fonds de réserve ordinaire ou extraordinaire.

Ordinaire / Sources de financement



Ordinaire / Evolution dépenses



EN AUGMENTATION : Dépenses de PERSONNEL / Dépenses de DETTES / Dépenses de PRÉLÈVEMENT / Dépenses de TRANSFERT

EN DIMINUTION : Dépenses de FONCTIONNEMENT

Dépenses de personnel

En augmentation de **2,95 %** par rapport au B.I. 2024.

Raisons :

- Indexations 2024 et 2025 (2,33%)
- Progression barémique
- Retour attendu de plusieurs agents communaux
- Application du plan d'embauche

Remarque : la **cotisation de responsabilisation** est estimée à 3.699.860 €. Elle devrait augmenter pour atteindre 5.213.247 € d'ici 2030 suite au passage à un taux de 86.54 % de responsabilisation (75,50% actuellement) et de l'augmentation de la charge des agents pensionnés.



Focus - Cotisation responsabilisation

- Personnel statutaire & contractuel → une caisse de pension différente
 - ✓ personnel local **CONTRACTUEL** → même caisse de pension que tous les autres travailleurs disposant d'un contrat de travail (qu'ils soient issus du secteur privé, public ou associatif)
 - ✓ personnel local **STATUTAIRE** → **caisse de pension propre au personnel statutaire des pouvoirs locaux** (communes, CPAS, Z.P., Z.S., interco, provinces, régions, etc.) : « **FONDS DE PENSION SOLIDARISÉ** »

Taux des cotisations pension : contractuel ≠ statutaire (+ élevé)

Taux de remplacement : contractuel ≠ statutaire (+ élevé)

Système fermé → les pouvoirs locaux assument SEULS le financement des pensions de leurs anciens agents statutaires (dans les autres régimes [privé, indépendants], il existe d'autres sources de financement que les cotisations : TVA, précompte mobilier)



Focus - Cotisation responsabilisation

- Pour le financer :
 - ✓ Cotisations personnelles (*prélevées sur le traitement des agents*)
 - ✓ Cotisation patronale de base (+ élevée que pour un contractuel)
 - ✓ **Cotisation patronale complémentaire de « responsabilisation »** → somme par laquelle le pouvoir local (ici la commune) intervient dans la différence entre :
 - **SA** charge réelle de pension
 - Ce qui est effectivement couvert par **SES** cotisations
- Effet vieillissement population & allongement espérance de vie → système de plus en plus cher → **HAUSSE DES COTISATIONS PATRONALES**
 - ILLUSTRATION D'UNE PARTIE DU PROBLÈME DES « 4 P »



Dépenses de fonctionnement

Frais de chauffage, fournitures, etc.

Diminuent de **2,99%** notamment suite à la non reconduction de l'assurance tous risques chantiers pour le Grand Théâtre (paiement unique), à la diminution des frais pour les élections et à la réduction estimée de charges énergétiques.



Dépenses de prélèvement

Constitution de réserves

Dépenses de transferts

Versées vers d'autres entités.

Augmentent de **0,58 %** malgré la diminution exceptionnelle de la dotation CPAS de 1.663.142,28 € (reprise des provisions de 2024 du C.P.A.S.) principalement suite au versement d'un montant provisionnel de 1.285.084,05 € dans le cadre de la problématique des avantages sociaux et aux augmentations de nos dotations à la Z.P. et à la R.C.A.

Dépenses de dette

Remboursement des emprunts.

Augmentent de **5,36 %** du fait du Budget extraordinaire ambitieux

Recettes de prestations

Contrepartie d'un service réalisé par la commune (location d'une salle, etc.)

Diminuent de **20,47 %** suite à la réduction de la redevance Ores, à la réduction des recettes pour la borne de recharge et la non-réinscription en 2025 d'une récupération exceptionnelle d'un trop prélevé pour la cotisation de responsabilisation en 2024

Recettes de dettes

Proviennent d'un placement financier

Intègrent les recettes de dividendes Enodia attendus pour 2024 (553.418,74 €) mais également les intérêts créditeurs de placements suite aux provisions constituées (estimation de 476.000 €).



Recettes de transferts

Versées par un autre niveau de pouvoir ou par les contribuables : recettes fiscales / fonds (affectables à tout type de dépenses) / subsides (obtenus pour financer des dépenses bien précises)

Progressent de **1,39%** :

- ✓ Grâce à la progression du fonds des communes (mise en application d'une nouvelle clef de répartition + favorable, et ce jusqu'en 2028) malgré non-indexation en 2025
- ✓ Grâce à la progression estimée des additionnels à l'IPP et des additionnels au précompte immobilier
- ✓ Malgré fin des subsides FWB pour l'école temporaire d'Ensival.

NB : Dans l'attente d'un plan de stationnement validé par le Ministre, les recettes prévues ne sont pas modifiées (814.751 € / brut).

Recettes de prélèvements

Permettent de rapatrier des fonds placés en réserves ou provisions ordinaires en cas de besoin de financement du budget ordinaire

Rappel : Depuis 2023, les « *fonds de réserve ordinaires* » sont à 0,00 € → on privilégie la technique des « provisions ».

A la clôture présumée de l'exercice 2025, le **TOTAL DES PROVISIONS** s'élèvera à **31.551.844,76 €**, dont :

- ✓ Fonds pour « *Déficits et refinancement* » pour les années futures, sur lequel nous plaçons la totalité des provisions du plan Oxygène 2022 et 2023 (8.205.850,67 €) + 1.322.107,41 € du Plan Oxygène 2025 (estimés comme justifiables sur base des « 4P »
- ✓ Fonds « *Plan Oxygène* », sur lequel nous plaçons le solde entre le montant Oxygène maximal demandé en 2025 (11.315.302,13 €) et les montants justifiables, soit 2.033 445,36 €



Intitulé	Compte général	Solde à la clôture de l'exercice 2023	Solde présumé à la clôture de l'exercice 2024	Adaptations de l'exercice 2024	Solde présumé à la clôture de l'exercice 2024 (après adaptations)	Dotation prévue après le Budget 2025		Utilisation prévue au Budget 2025	Solde présumé à la clôture de l'exercice 2025
						Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	14104	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRE									
Fonds de réserve extraordinaire	14105	58.364.178,26	16.574.464,72	13.777.854,54	30.352.319,26	51.184,00	7.736.305,00	22.174.266,28	15.965.541,98
Fonds de réserve extraordinaire (hors PIMACI)		52.848.644,09	16.173.132,91	11.805.232,50	27.978.365,41	51.184,00	7.736.305,00	20.201.644,24	15.564.210,17
Fonds de réserves petites dépenses extra	4630000000000006	51.393.113,54	15.476.118,28	10.771.805,95	26.247.924,23	51.184,00	7.736.305,00	19.168.217,69	14.867.195,54
		2.198.772,38	2.251.040,36		2.251.040,36	51.184,00	0,00	741.306,75	1.560.917,61
Fonds de réserve Rénovation urbaine	4630000000000020	494.320,53	494.320,53		494.320,53	0,00	0,00	0,00	494.320,53
Fonds produits des ventes d'immeubles	4630000000000013	1.499.397,31	899.897,31		899.897,31	0,00	7.736.305,00	6.019.602,00	2.616.600,31
Fonds de réserve financé par des recettes ordinaires	4630000000000033	489.950,32	489.950,32		489.950,32	0,00	0,00	0,00	489.950,32
		322.462,93	322.462,93		322.462,93	0,00	0,00	0,00	322.462,93
Fonds de rés. Remb. Ant. Prêts C.R.A.C.	4630000000000021	3.276.153,25	1.780.492,24		1.780.492,24	0,00	0,00	0,00	1.780.492,24
Fonds de réserve extra PDU 2019-2024	4630000000000036	13.289.495,74	1.595.083,38		1.595.083,38	0,00	0,00	1.550.502,99	44.580,39
Fonds de réserve extra PIV	4630000000000041	2.168.918,35	2.214.000,00		2.214.000,00	0,00	0,00	0,00	2.214.000,00
Fonds de réserve extra SAR	4630000000000045	1.455.530,55	697.014,63		1.033.426,55	0,00	0,00	1.033.426,55	697.014,63
PIMACI	4630000000000047	1.707.678,20	5.288.871,21		11.252.050,57	0,00	0,00	6.048.179,36	5.203.871,21
Fonds pour le relogement	4630000000000047	25.945.964,53	140.000,00		4.808.626,59	0,00	0,00	4.808.626,59	140.000,00
Droit de tirage Inondations (achats et démolition)	4630000000000048								
		5.515.534,17	401.331,81		2.373.953,85	0,00	0,00	1.972.622,04	401.331,81
Fonds de réserve extraordinaire FRIC	14105	238.078,13	277.301,32		277.301,32	0,00	0,00	0,00	277.301,32
F.R.I.C. 2013-2016	4630000000000026	70.102,82	70.102,82		70.102,82	0,00	0,00	0,00	70.102,82
F.R.I.C. 2017-2018	4630000000000029	2.348.480,18	103.927,67		103.927,67	0,00	0,00	0,00	103.927,67
F.R.I.C. 2019-2021	4630000000000035	2.858.873,04	0,00		1.972.622,04	0,00	0,00	1.972.622,04	0,00
F.R.I.C. 2022-2024	4630000000000046								
		19.770.918,49	28.196.291,99		28.196.291,99	11.561.403,44	0,00	8.205.850,67	31.551.844,76
Fonds de provisions	16000	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds déficits hôpital	4630000000000010	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds déficits RCA	4630000000000011	609.284,43	609.284,43		609.284,43	0,00	0,00	0,00	609.284,43
Fonds cotisation pension	4630000000000014	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds assurances	4630000000000015	578.948,68	578.948,68		578.948,68	0,00	0,00	0,00	578.948,68
Fonds dép. personnel	4630000000000016	1.966.447,54	1.966.447,54		1.966.447,54	0,00	0,00	0,00	1.966.447,54
Fonds dép. sociales	4630000000000024	1.730.929,99	1.730.929,99		1.730.929,99	0,00	0,00	0,00	1.730.929,99
Fonds déficit Zone de police	4630000000000025	89.900,18	89.900,18		89.900,18	0,00	0,00	0,00	89.900,18
Fonds Grands Projets	4630000000000030	1.441.291,94	1.441.291,94		1.441.291,94	0,00	0,00	0,00	1.441.291,94
Risque non-valeurs	4630000000000037	520.779,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses ordinaires PDU	4630000000000043	87.600,00	55.600,00		55.600,00	0,00	0,00	0,00	55.600,00
Dépenses ordinaires PIV	4630000000000044	7.451.035,20	8.205.850,67		8.205.850,67	2.033.445,36	0,00	8.205.850,67	2.033.445,36
Plan Oxygène	4630000000000038	5.294.701,21	13.518.038,56		13.518.038,56	9.527.958,08	0,00	0,00	23.045.996,64
Déficits et refinancement	4630000000000049								

Extraordinaire

Postes du budget EXTRAORDINAIRE peuvent être classées en LIGNES DE FORCE

1. **RÉSILIENCE**

2. **EFFICIENCE & RATIONALISATION**

3. **INVESTISSEMENT PUBLIC = LEVIER D'ATTRACTIVITÉ**

4. **VOIRIES : RATTRAPAGE RETARD D'INVESTISSEMENT**

5. **PARTICIPATION CITOYENNE**

→ Budget EXTRAORDINAIRE traduit une VOLONTÉ POLITIQUE AMBITIEUSE

A tout le moins mener à bien nos grands projets (ce qui serait assez inédit pour Verviers)

Budget extraordinaire = véritable lieu d'expression d'une volonté politique

→ Augurent de la DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE à venir ?



Investissements prévus

Mise en conformité des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux	1.500.000 €
Remplacement de véhicules	400.000 €
Inondations 2021 - Voiries sinistrées - Remise en état de voiries	5.000.000 €
PRR -Verdurisation - Rue des Raines - Aménagement de voiries et d'espaces conviviaux et végétalisés	2.000.000 €
Inondations 2021 - Bâtiments communaux - Ancien Carrefour - Travaux post-inondations	600.000 €
PIV 2021-2027 - Inondations 2021 - Rue Raymond 2-4 - Rénovation	900.000 €
Inondations 2021 - Redéploiement logements d'utilité publique - Acquisitions	1.200.152,11 €

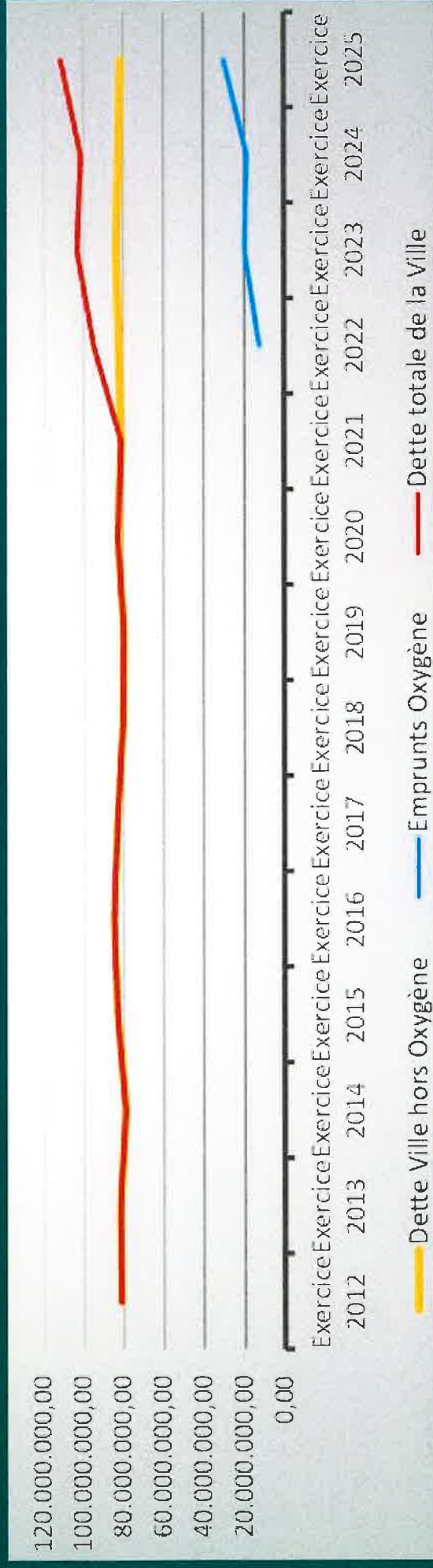
Inondations 2021 – Redéploiement logements d'utilité publique – Rénovation	4.248.027,25 €
Inondations 2021 – Redéploiement logements d'utilité publique – Acquisition et rénovation – Auteur de projet	600.000 €
Inondations 2021 – Rue Coronmeuse 53-57 – Rénovation (Maison Zéro-déchets & Hub?)	1.800.000 €
PGRI – Amélioration de la résilience face aux futurs risques d'inondations – Etudes et travaux	433.902,86 €
PIWACY 2020-2021 PIC/PIMACI 2022-2024 – Chaussée de Heusy, Rue de Sérroule, place Vieuxtemps et Avenue de Spa – Aménagement des voiries	8.000.000 €
FEDER 2021-2027 – Parc des Récollets – Réhabilitation et rénovation du poumon vert – Désignation d'un auteur de projet	600.000 €
Voiries – Réfection extraordinaire d'égouttage, de voiries, de trottoirs et d'espaces publics – Travaux et essais	2.000.000 €

Voirie – Remplacement d'une balayeuse	300.000 €
Voirie – Remplacement d'un camion pour le déneigement	400.000 €
Voirie – Acquisition d'un tracteur pour l'entretien des espaces verts	220.000 €
PGRI – Amélioration de la résilience face aux futurs risques d'inondations - Etudes et travaux	433.902,86 €
Voirie – Rue Morainfosse – Travaux et essais	380.000 €
PIV 2021-2027 – Square Saucy – Aménagement	450.000 €
FEDER 2021-2027 – Grand bazar – Nouvelle cité administrative – Aménagement	35.000.000 €
Bâtiments scolaires – Travaux de toiture urgent	500.000 €

Ecole Carl Grün – Façades et toitures	700 000 €
PIV 2021/2027 – Plaine Peltzer – Réalisation skatepark et d'un terrain multisports	650 000 €
PIV 2021-2027 – Maison des Jeunes de Hodimont – Travaux de démolition, d'aménagement et de verdureisation des cours	250 000 €
PGRI – Amélioration de la résilience face aux futurs risques d'inondations – Etudes et travaux	433 902,86 €
Hôtel de Biolley – Rénovation et extension	17 000 000 €
PIV 2021-2027 – Square Saucy – Aménagement	450 000 €
Eglise Notre Dame Récollets – Réalisation de travaux urgents toiture	1 000 000 €
Administration centrale – Acquisition de matériel et de services informatiques	396 000 €

Evolution de l'endettement

Avec un taux de lissage des emprunts extraordinaires 2025 (sur 5 ans) et tenant compte du prêt Oxygène 2025, l'endettement de la Ville serait théoriquement de **111.488.534,98 €**



Evolution de l'endettement

Remarques :

1. Endettement « théorique » (calculé SI tous les investissements prévus sont effectivement réalisés)
2. Parallélisme des courbes « dette totale » $\propto$ « dette emprunt Oxygène » $\rightarrow$ problème = « 4 P »
3. Dette totale en fin 2025 111.488.534,98 € = 1.990 € / habitant

Contextualisation (chiffres 2022 – Verviers : 1.729 € - source :

<https://multimedia.lesoir.be/informations-communales-2024/communes/Verviers>

Aubel : 1.974 €	Baelen : 1.994 €	Jalhay : 632 €	Blégny : 2.388 €	Charleroi : 5.696 €
Liège : 6.672 €	Malmedy : 2.144 €	Theux : 902 €	Herve : 1.404 €	La Louvière : 2.331 €
Namur : 3.081 €	Spa : 2.471 €	Limbourg : 1.619 €	Arlon : 3.272 €	Mons : 3.453 €

Projections quinquennales

Reposent sur les HYPOTHÈSES suivantes :

- Cotisation de responsabilisation prévue selon NOS prévisions (correction de la masse salariale par rapport aux prévisions SPF)
- Taux de lissage des emprunts liés au Budget 2025 extraordinaire : 20%
- Intégration des projections des autres entités : CPAS, Z.P., Z.S, RCA
- Avantages sociaux : intervention annuelle pas intégrée (procès en cours)
- Prêt Oxygène prévu en 2026 pour un montant de 7.543.534,75 € (ce qui portera l'ensemble des prêts Oxygène à 34.734.757,01 €)
- Les provisions étant utilisées de manière plus importante, nous n'avons plus prévu par sécurité de placements de trésorerie les années suivantes



Projections quinquennales

- Critères du CRAC modifiés en termes de :

✓ BALISE

- Abandon de l'ancien système de balise multi-entités basée sur un montant/hab.
- Mise en place de RATIO D'INVESTISSEMENT :
 1. Volume de dette : 125 % (154,87 % en 2025 **MAIS à calculer au compte** → sera inférieur à 125%)
 2. Charge financière : 15,5 % (11,75 % en 2025 / si tout réalisé)

→ SOUCI SI LES 2 CRITÈRES SONT NON RESPECTÉS AU COMPTE



Projections quinquennales

✓ EQUILIBRAGE DES PROJECTIONS QUINQUENNALES → DÉFICIT AUTORISÉ À L'EXERCICE PROPRE

Pourquoi? CRAC considère que 2 des « 4 P » sont annoncés comme résolus dans la Déclaration de Politique Régionale, à savoir les COTISATIONS DE RESPONSABILISATION et les DEPENSES DES Z.S.

En pratique :

Budget 2025	Projections			
	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029
	-6.767.525,29	-7.240.892,70	-7.692.101,79	-8.050.829,26
				-8.363.190,86

✓ Ce déficit = déficit maximal autorisé (puisque sera pris en charge par d'autres)

✓ TRÈS THÉORIQUE... (à tout le moins dans l'ampleur de la prise en charge)

Projections quinquennales

- ✓ Impacte à la baisse le montant des « REVENdicATIONS POLITIQUES » des projections précédentes (reste uniquement : CPAS + Z.P., soit, en comparant les projections réalisées et l'année de référence (2021), les revendications suivantes :

Libellé des rubriques	#	2026	2027	2028	2029	2030
Aide exceptionnelle		0,00	9.725.800,41	10.384.940,63	11.059.183,30	11.748.878,46
Compensation déficit CPAS			5.604.472,97	5.988.408,01	6.381.941,40	6.785.313,10
Compensation déficit ZP			4.121.327,44	4.396.532,62	4.677.241,89	4.963.565,36

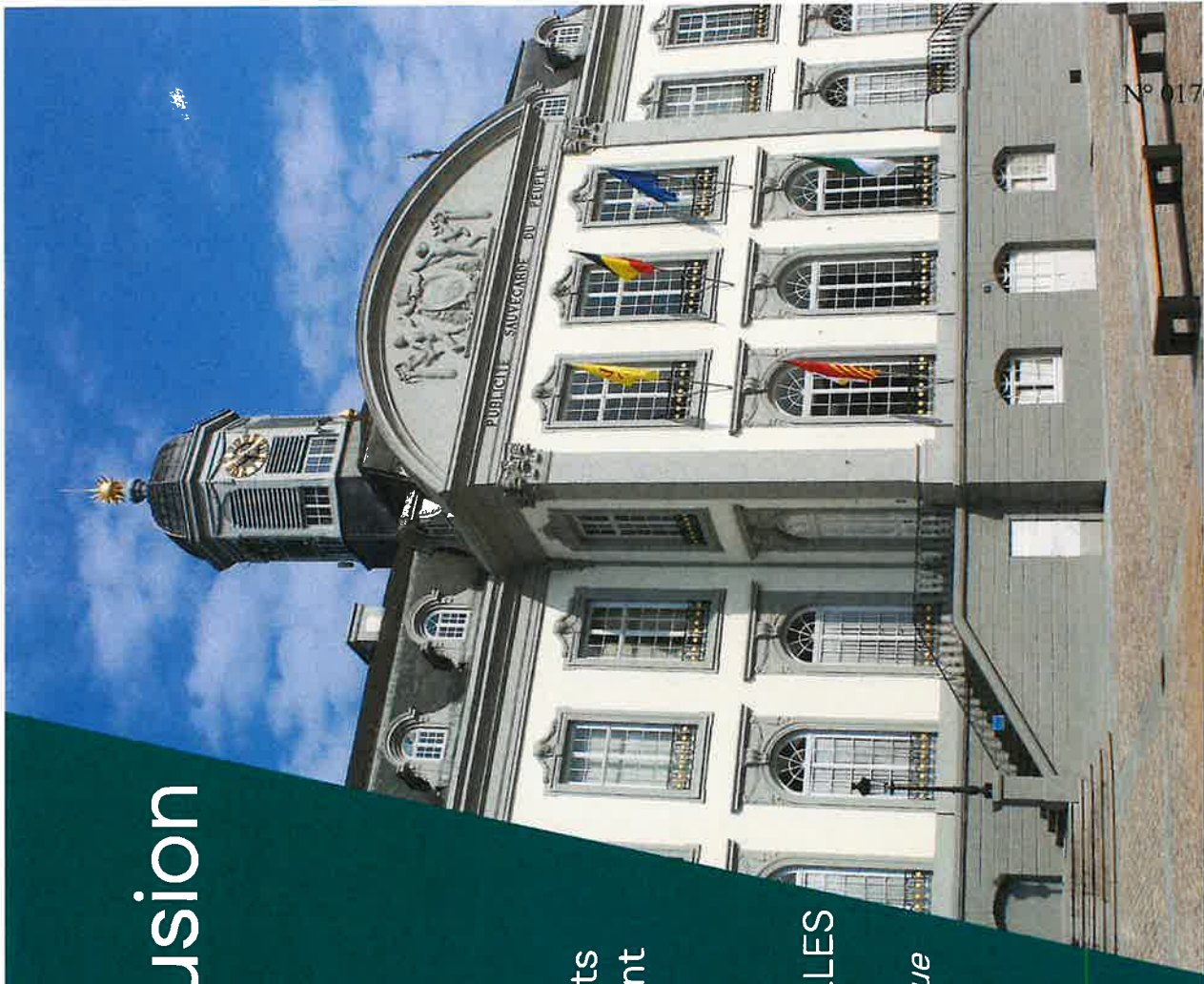
Projections quinquennales

Libellés des rubriques	Projections										
	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030
RECAPITULATIF											
Exercice propre											
RECETTES	81.834.769,08	118.717.543,79	136.765.268,18	0,00	110.852.433,76	114.688.058,21	105.105.639,39	109.982.965,74	113.192.585,55	114.658.044,15	116.616.030,68
DEPENSES	81.285.993,90	93.925.069,43	101.017.212,88	0,00	109.760.273,56	114.272.307,32	107.760.282,91	110.289.395,76	111.888.627,58	113.614.946,41	115.896.303,41
RESULTAT exercice propre	548.775,18	24.792.474,36	35.748.055,30	0,00	1.092.160,20	415.750,89	-2.654.643,52	-306.430,03	1.303.957,97	1.043.097,75	719.727,27
Prélèvements											
RECETTES	2.041.495,68	14.751.535,91	8.422.194,73	0,00	5.320.111,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	2.041.495,68	14.751.535,91	8.422.194,73	0,00	5.320.111,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements pour le fonds de réserves ordinaires											
Prélèvements du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire	1.527.773,07	18.057.185,20	30.250.701,28	0,00	854.408,21	51.184,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement du service ordinaire pour l'extraordinaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT Prélèvements	263.722,61	-15.235.113,29	-27.459.871,48	0,00	-854.408,21	-51.184,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Exercices antérieurs											
Bon reporté	4.565.296,71	3.238.195,30	11.811.974,02	0,00	6.038.821,04	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de prestations	11.039,46	37.630,78	72.602,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de transferts	317.302,13	429.134,01	604.914,78	0,00	536.631,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de dette	82,97	82,97	7.503,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes exercices antérieurs	4.893.721,27	3.705.043,06	12.496.995,02	0,00	6.575.452,56	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mal reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191.639,05	0,00	2.644.643,52	2.951.073,54	1.647.115,58	604.017,83
Depenses de personnel	1.185.076,93	124.457,39	174.260,55	0,00	137.038,36	91.322,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collaboration responsabilisation des charges de pension	2.141.232,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses de fonctionnement	1.161.770,11	2.143.709,16	1.825.345,90	0,00	55.894,21	25.780,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses de transferts	2.341.099,67	3.499.319,60	7.115.386,42	0,00	648.076,10	45.824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses de dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses exercices antérieurs	6.829.179,23	5.767.486,15	9.114.992,87	0,00	841.008,67	354.566,89	0,00	2.644.643,52	2.951.073,54	1.647.115,58	604.017,83
RESULTAT Exercices antérieurs	-1.935.457,96	-2.062.443,09	3.382.002,15	0,00	5.734.443,89	-354.566,89	10.000,00	-2.644.643,52	-2.951.073,54	-1.647.115,58	-604.017,83
Exercice global											
RECETTES	88.769.986,03	137.174.122,76	157.684.457,93	0,00	122.747.997,84	114.688.058,21	105.115.639,39	109.982.965,74	113.192.585,55	114.658.044,15	116.616.030,68
DEPENSES	89.892.946,20	129.679.204,78	146.014.271,96	0,00	116.775.801,96	114.678.058,21	107.760.282,91	112.934.039,28	114.839.701,13	115.262.061,99	116.500.321,24
RESULTAT global	-1.122.960,17	7.494.917,98	11.670.185,97	0,00	5.972.195,88	10.000,00	-2.644.643,52	-2.951.073,54	-1.647.115,58	-604.017,83	115.709,44
Réserves et provisions											
Evolution des provisions	3.432.728,28	9.907.840,50	19.770.918,49	0,00	28.196.291,99	31.551.844,76	31.551.844,76	31.551.844,76	31.551.844,76	31.551.844,76	31.551.844,76
Evolution des réserves	5.612.901,71	2.790.829,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fond de réserve ordinaire	9.056.289,55	29.875.900,63	58.364.178,26	0,00	30.352.319,26	15.965.541,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fond de réserve extraordinaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Conclusion

- ORDINAIRE : assume une grande PRUDENCE
- EXTRAORDINAIRE : revendique une réelle AMBITION
- COHÉRENCE : grands projets & plan de gestion construits par les mêmes formations politiques / INFLEXIONS seront traduites dans la DPC & les futurs travaux budgétaires
- NÉCESSITÉ D'UN REFINANCEMENT DES GRANDES VILLES

Sans ce refinancement, Verviers ne pourra tenir que le temps que lui offrent ses provisions, fruit d'un long travail d'économies.



Projet d'intervention du groupe PS sur le budget initial 2025 de la Ville de Verviers

Conseil communal du 27 janvier 2025

Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer nos remerciements à l'administration communale ainsi qu'au Collège, qu'il s'agisse de l'équipe sortante ou du nouveau Collège, pour leur travail rigoureux et leur collaboration dans l'élaboration de ce budget 2025.

Ce budget, est pour le Parti Socialiste (contrairement à certains), est porteur d'espoir et contient de nombreux éléments positifs qui dessinent une trajectoire prometteuse pour l'avenir de notre Ville. Il reflète également des marqueurs socialistes essentiels ainsi que des engagements forts en faveur de nos citoyens.

- Ce budget prévoit l'engagement de 10 ouvriers supplémentaires en article 60, une mesure qui vise à renforcer les équipes dédiées au nettoyage des rues et à l'entretien des espaces verts, tout en offrant aux allocataires sociaux une véritable opportunité d'insertion professionnelle.
- Ce budget 2025 inclut également des remplacements essentiels inscrits dans le cadre du plan d'embauche, afin de répondre aux défis auxquels le personnel communal est confronté et de garantir la reconnaissance de leur ancienneté et de leurs compétences.

Le Parti Socialiste veillera également à ce que la politique de nomination soit poursuivie, en incluant non seulement les postes à responsabilité, mais également les employés, les ouvriers ainsi que le personnel d'entretien.

- Concernant le logement, nous nous réjouissons que l'Échevin du Logement puisse relancer la politique d'incitation à la rénovation, notamment grâce à la réintroduction des primes façades, dotées d'un budget de 45 000 euros inscrit au budget ordinaire. Parallèlement, des investissements à la hauteur de 6 millions d'euros, inscrits à l'extraordinaire, permettront la création de nouveaux logements communaux à loyers modérés, soutenus par le subside octroyé par le Ministre Collignon.

L'enseignement communal et artistique occupe également une place centrale dans ce budget extraordinaire avec 4,6 millions d'euros :

- Comprenant **une enveloppe de 2,1 millions d'euros** qui est dédiée à des travaux d'urgence dans nos écoles communales, en particulier pour la rénovation des toitures et des sanitaires.
- **1,5 million d'euros** seront consacré pour les mises en conformité des bâtiments scolaires.

- À cela s'ajoute un budget consacré à l'auteur de projet concernant la rénovation urgente de l'Académie des Beaux-Arts, un dossier sur lequel notre Échevin de l'Enseignement est d'ailleurs pleinement engagé, tout comme pour la réhabilitation de l'école Maurice Heuse et du Conservatoire.
- **1 million d'euros** est également prévu pour les infrastructures jeunesse, incluant la création d'un skatepark dans le cadre du projet de la Plaine Pelzer ainsi que l'agrandissement de la Maison des Jeunes de Hodimont.

Nous restons, à l'avenir, également attentifs à un autre projet que nous considérons comme essentiel : la création d'une maison des jeunes aux Linaigrettes, afin de pouvoir offrir un espace dédié à la jeunesse et à son épanouissement.

- Le budget comporte également une dotation conséquente, attribuée à la Régie communale Synergis, qui permettra de concrétiser des projets sportifs ambitieux, portées avec détermination par notre échevin Ben Achour tels que la rénovation des terrains du Panorama, du terrain de hockey ainsi que de la piste d'athlétisme du stade de Bielmont.

Concernant le réseau routier, le PS considère qu'il s'agit d'une priorité absolue pour notre ville, et c'est pourquoi nous avons mis l'accent sur sa réhabilitation dans ce budget 2025.

- 17 millions d'euros sont alloués à la réfection des voiries pour assurer la sécurité et le confort de tous, automobilistes comme cyclistes dont 2 millions d'euros qui sont spécifiquement dédiés aux voiries classées comme les plus dangereuses.

Notons que l'enveloppe sera amenée à évoluer en fonction de la cartographie et de la priorisation qui sont en cours de réalisation à l'échevinat des travaux.

- Rappelons aussi l'urgence de la réhabilitation des trottoirs et des voiries sinistrées, avec des travaux qui devraient démarrer dès cette année, pour une dotation de 7 millions d'euros.
- Sans oublier la concrétisation du plan d'investissement communal avec 8 millions d'euros pour les travaux avenue de Spa, de Séroule et la Place Vieuxtemps.
- Enfin, pour permettre à nos équipes de travailler dans de bonnes conditions, 1,6 million d'euros seront investis pour le remplacement de véhicules vétustes, notamment pour les services des travaux et des inhumations, garantissant ainsi une meilleure efficacité et sécurité pour notre personnel.
- N'oublions pas nos cimetières, où des avancées significatives sont prévues : le budget consacré aux exhumations double, passant de 100.000 à 200.000 euros, afin de rattraper efficacement le retard accumulé.

A côté de cela, l'année 2025 marquera le début des travaux d'agrandissement de la parcelle multiconfessionnelle, une étape importante pour répondre aux besoins de tous les citoyens.

Notons que la réalisation de ce budget a été facilitée par la réduction de 3 millions d'euros de la dotation au CPAS par rapport à ce qui a été prévu au plan à 5 ans ; résultats de la gestion rigoureuse et exemplaire de la Présidente du CPAS de Verviers et de son équipe.

En revanche, le bouclage de ce budget initial n'a pas été facilité par les changements de Gouvernements à la Région et à la Communauté puisque la neutralité des décisions régionales pour les communes n'est plus du tout d'actualité.

Aujourd'hui, le Gouvernement nous prive de recettes récurrentes indispensables, alors que nous avons déjà des emprunts Oxygène à rembourser.

Parmi ces mesures que nous ne pouvons accepter, citons :

- La réduction de l'indexation du Fonds qui nous fait perdre 300.000 euros
- La non-indexation des subsides APE, représente une perte de 237.000 euros, alors que nos dépenses de personnel ne font qu'augmenter.
- La suppression du subside pour le hub créatif qui nous prive de 100.000 euros, pourtant indispensables pour soutenir l'autocréation d'emploi et dynamiser l'économie locale.
- La fin de la subvention pour l'école temporaire d'Ensival, malgré des dépenses qui sont toujours en cours, qui génère une perte de 336.000 euros.

Soit un total de 973.000 euros de perte de subventions qui sont pourtant vitales pour la Ville de Verviers.

Nous tenons donc à souligner ces mesures pour rappeler l'importance d'éviter une autre réforme qui pourrait transférer des milliers de Verviétois du chômage vers le CPAS, imposant ainsi une charge de plusieurs millions sur nos finances communales.

Nous souhaitons également interpeller le Collège sur la réinscription de la recette liée à la taxe terrasse, suspendue par notre Conseil pendant plusieurs exercices. Bien que cette décision dépende de l'approbation de la tutelle régionale, il serait pertinent d'envisager à nouveau une suspension de cette perception.

Enfin, nous insistons sur l'importance de maintenir l'heure gratuite de stationnement en ville. La décision arbitraire du Ministre, en contradiction avec l'approbation initiale du règlement par le Ministre Collignon, est inacceptable. Sur ce point, nous ne céderons pas, car cette mesure est essentielle pour soutenir le dynamisme de notre centre-ville.

Pour finir, le groupe socialiste apportera son soutien sans réserve à ce budget, tel qu'amendé. Réalisé dans un contexte complexe, il intègre déjà de nombreuses avancées portées par le PS dans le cadre de cette nouvelle mandature. Nous restons bien entendu déterminés à y intégrer d'autres projets à l'occasion de la 1^{er} modification budgétaire.

Budget communal 2025 de la majorité Ensemble-PS à Verviers

La « soupe » financière
ou comment mal démarrer la mandature
communale 2024-2030

Analyse du groupe Ecolo du
budget communal 2025

Budget communal 2025

En bref

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	114.688.058,21	94.238.292,39
Dépenses totales exercice proprement dit	114.272.307,32	101.442.676,52
Boni / Mali exercice proprement dit	415.750,89	-7.204.384,13
Recettes exercices antérieurs	0,00	6.745,28
Dépenses exercices antérieurs	354.566,89	7.240.322,43
Prélèvements en recettes	0	22.174.266,28
Prélèvements en dépenses	51.184,00	7.736.305,00
Recettes globales	114.688.058,21	116.419.303,95
Dépenses globales	114.678.058,21	116.419.303,95
Boni / Mali global	10.000,00	0,00

La Ville de Verviers prévoit des dépenses pour son fonctionnement en 2025 de **114,5 millions d'euros** et des investissements pour **116 millions d'euros**

Des prélèvements dans les réserves de la Ville sont nécessaire pour équilibrer le budget 2025

L'endettement de la Ville de Verviers est d'environ **111,5 millions d'euros**, soit environ **2000€/hab.**

Définition d'un budget communal

- Le budget communal précise et comprend toutes les recettes et toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier
- Est-ce le cas dans le budget 2025 de la majorité Ensemble-PS de Verviers ? **NON**

Budget communal 2025

Synthèse Service ordinaire et extraordinaire

2. Tableau de synthèse (partie centrale)
Ordinaire

	2023	2024		2025
		Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation
Compte 2023				
Droits constatés nets (+)	1	152.053.093,00		
Engagements à déduire (-)	2	146.014.271,96		
Résultat budgétaire au 01/01/2023 (1 - 2)	3	6.038.821,04		
Budget 2024				
Prévisions de recettes	4	117.427.886,35	-9.821.876,23	107.606.010,09
Prévisions de dépenses (-)	5	116.775.801,96	-8.978.152,82	107.797.649,14
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 - 5)	6	652.084,36	-843.723,41	-191.639,05
Budget 2025				
Prévisions de recettes	7			114.688.058,21
Prévisions de dépenses (-)	8			114.678.058,21
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2026 (7 + 8)	9			10.000,00

Extraordinaire

	2023	2024		2025
		Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation
Compte 2023				
Droits constatés nets (+)	1	37.319.768,91		
Engagements à déduire (-)	2	144.343.459,71		
Résultat budgétaire au 01/01/2024 (1 - 2)	3	-107.023.690,80		
Budget 2024				
Prévisions de recettes	4	193.646.417,17	-29.299.893,78	164.346.523,39
Prévisions de dépenses (-)	5	193.646.417,17	-29.306.639,06	164.339.778,11
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 - 5)	6		6.745,28	6.745,28
Budget 2025				
Prévisions de recettes	7			116.419.303,95
Prévisions de dépenses (-)	8			116.419.303,95
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2026 (7 + 8)	9			

Après avoir annoncé et budgété de nombreux projets en 2024 (année électorale), la majorité Ensemble-PS réduit de 30% son budget extraordinaire en 2025 par rapport à 2024. Fini les effets d'annonce ?

Budget communal 2025

Dotations principales

	Dotations à approuver par l'autorité de tutelle
C.P.A.S.	14.213.149,61
Zone de Police Vésdre	11.758.805,87
Zone de Secours VHP	2.852.643,44

Montant inscrit par le Collège pour soutenir le CPAS

Ville de Verviers - Projet de BI 2025- Réunion Ville-CRAC du 06/01/2025 - Remarques et constats du Centre

- les dépenses de transferts augmentent de + 188.190,36 € ou + 0,48 % par rapport au BF 2024, ce qui s'explique notamment par les éléments suivants :
dotation CPAS (- 1.663.142,28 €), dotation ZP (+ 367.850,74 €), subside RCA (+ 259.700,00 €) et la prise en charge du litige relatif aux avantages sociaux (+ 1M285 €) ;

Codes informatiques	Libellés des rubriques	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget final 2024	Budget 2025
RECETTES DE TRANSFERTS							
[EXERCICE/R-OJ-61/000-486-01]	Intervention communale	11.146.105,15	14.497.958,22	14.908.698,31		15.876.291,89	14.213.149,61

La Ville de Verviers va puiser dans les montants financiers du CPAS pour régler en partie le problèmes des avantages sociaux.

Face à l'enjeu de la réduction des inégalités sociales, la majorité Ensemble-PS inscrit au budget 2025 un montant plus faible que celui des trois dernières années.

Ecolo estime ce montant **TOTALEMENT INSUFFISANT**, notamment au regard des mesures d'économie annoncées par le gouvernement MR-LE (exclusion des chômeurs, réduction des subventions en matière de lutte contre la pauvreté...)

Le budget de la Majorité 007

- **ZERO** DPC (majorité reconduite -> continuité des politiques menées ?)
- **ZERO** plan d'urgence pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux
- Le jeu des 7 erreurs



ZERO Déclaration de Politique Communale (DPC)

- C'est « où qu'on va » ?

La majorité Ensemble-PS fait le choix de présenter un budget 2025 **sans avoir rédigé la feuille de route de la Ville** qui donne les grandes orientations de la mandature. Incompréhensible sachant que la majorité des membres du Collège étaient déjà en place dans la mandature précédente.



4 P ... mais où est le CC ?

- Beaucoup d'élus font référence à la politique des 4P

- **Pensions**
- **Police**
- **Pompiers**
- **Pauvreté**

La majorité Ensemble-PS ne présente pas de solutions dans son budget 2025 à la hauteur des urgences climatiques et écologiques.

Ecolo défend la mise en place d'un **plan d'urgence climatique** au niveau communal. L'inaction en matière de climat coûte de l'argent et des vies. Quid du plan POLLEC ? Quid du plan Canopée ?



"Les sommes qu'on n'investit pas dans l'environnement, il est démontré par les économistes que ça coûtera cinq fois plus cher »

Marine TONDELIER

- **Il ne faut pas oublier le CC**

- **Changement Climatique**

- Investissements nécessaires
 - Adaptation du territoire (inondations /glissements de terrain/sécheresse/tempêtes/ouragans, vagues de chaleur)
 - Résilience du territoire (capable d'absorber des chocs)
 - Relocalisation de l'économie et de l'alimentation
 - Rénovation du bâti/Economie d'énergie/Efficacité énergétique

L'inaction climatique coûte...

• Verviers (2021)



39 morts (dont 8 à Verviers)

Environ 50000 maisons touchées, 11000 voitures détruites et 160000 tonnes de déchets

- 963 millions d'euros pour les assurances
- + d'1 milliard à la Région wallonne

Valence (2024)



220 morts (+ disparus)

Plus de 30 milliards d'euros

Los Angeles (2025)



27 morts (+ personnes déplacées)

12000 habitations, bâtiments, véhicules détruits

Entre 135 et 150 milliards d'euros

Le jeu des 7 erreurs

- Plan Oxygène
- Avantages sociaux
- Redevance parking
- Taxe parking gratuit en périphérie
- Taxe sur les petits logements
- Projets annoncés et non financés
- CityMall et sa dette



Plan Oxygène

- 2024 : demande de la majorité de 9,8M€ -> proposition d'1M€ sous conditions -> refus de la majorité communale
- 2025 : demande de la majorité de 11M€ -> projet de délibération

Art. 2.- De contracter un emprunt d'aide via le compte C.R.A.C. Long terme de 11.315.302,13 € remboursable en 20 ans dans le cadre du plan Oxygène proposé par le Gouvernement Wallon et ce afin d'équilibrer l'exercice propre 2025 du budget communal ordinaire.

Art. 3.- De charger le Collège communal et le Conseil de l'Action sociale de lui présenter un plan de gestion actualisé afin de se conformer aux conditions d'octroi de ce prêt.

Sur le plan Oxygène, la position de la majorité Ensemble-PS est incohérente.

Elle accepte - pour équilibrer son budget 2025 - **des conditions inconnues en espérant recevoir 11M€** alors qu'elle avait refusé les conditions inacceptables en 2024 pour un montant d'1M€ (elle en avait demandé 9M€) !

Avantages sociaux

- Avantages sociaux : intervention annuelle pas encore intégrée (pas définie & procès en cours)

- Depuis 1996, les écoles verviétoises du réseau d'enseignement catholique réclament une égalité de traitement dans les avantages de la commune vis-à-vis du réseau communal officiel

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision
720/443-48	Ec. libres - surveillances du matin et midi - avantages sociaux	63612	6.994,03	10.500,00	10.500,00	10.500,00

- Le Collège communal décide de ne pas intégrer l'intervention annuelle des avantages sociaux -> FAUX
- Une expertise financière prévoit 127000€ pour la contribution annuelle... au lieu des 10500€ inscrits au budget

Avantages sociaux

- La majorité prévoit de solder le contentieux passé pour un montant de 1,2M€...

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision
72090/321-02	Montant provisionnel dans le cadre du litige relatif aux avantages sociaux	63121				1.283.084,05

- ...et elle a prévu une négociation avec la partie adverse pour 1,9M€
- Alors que la partie adverse réclament pour le solde plus de 20 M€ !

Sur les avantages sociaux, la position de la majorité Ensemble-PS est incohérente. Elle a connaissance des montants proposés pour la négociation (1,9 M€ au lieu d’1,2 M€ pour le solde) et elle inscrit 12x moins que ce qui est à négocier annuellement. Pourquoi cette différence ?

Nouveau plan de stationnement

- Inscription de 814751€ en recettes (même montant que 2024)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision
04001/366-07	Stationnement - Recettes parking	70160	186.607,05	814.751,29	814.751,29	814.751,29

- En 2023 (une demi-année du nouveau système), les recettes étaient de 186000€ !

Après le fiasco de la gestion du parking par Besix-Indigo-Streeto, Ecolo Verviers s'inquiète des choix budgétaires réalisés en urgence par la majorité Ensemble-PS sur les recettes de parking, totalement surestimées.

Taxe controversée parking gratuit

- Taxe sur les emplacements de parking mis à disposition
- Action en justice de l'UCM

Furax, l'UCM dépose un deuxième recours contre la taxe parking, étendue à l'industrie et aux professions libérales, à Verviers

La taxe parking est un dossier qui connaît des soubresauts et qui ne paraît pas prêt à rester au point mort à Verviers. L'UCM repart même sur les chapeaux de roue contre cette mesure. Avec un nouveau recours en annulation au Conseil d'État.



Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision
04002/367-48	Taxes sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition	70170		250.000,00	250.000,00	250.000,00

Combien la taxe a rapporté en 2024 ?

La taxe sur les emplacements de parking gratuit est actuellement au tribunal contre l'UCM. Si la Ville perd, elle devra retrouver une recette de 250000€ pour équilibrer son budget communal.

L'UCM promet «l'apocalypse nucléaire» à Verviers suite à la taxe parking

La taxe parking est de retour à Verviers, elle a été votée lundi soir. Une nouvelle qui déplaît profondément à l'Union des Classes Moyennes, qui menace.



Le centre commercial Crescendo Eau à Verviers. - Retail Estates.

Verviers : décision du Conseil d'État La taxe parking **annulée**

12/05/2021

Liège Commerce de détail

Le 13 avril, le Conseil d'État a annulé le règlement-taxe de la Ville de Verviers relatif aux emplacements de parking affectés à des immeubles commerciaux.

En avril 2019, le conseil communal de Verviers avait décidé (au mépris de la "paix fiscale" promise en période électorale) de taxer les emplacements de parking mis par les commerçants à la disposition de leur clientèle. Cette taxe établie sans la moindre concertation préalable, les commerçants victimes ainsi que le conseil d'administration d'UCM Verviers la jugeaient dangereuse, contreproductive, discriminatoire et inéquitable. Un véritable racket contre les indépendants, qui allait devenir d'autant plus scandaleux en période de Covid.

Ce type d'impôt sur l'outil économique porte toujours en germe le risque de délocalisations et de désinvestissements. Prenons l'exemple d'un magasin de bricolage indépendant ou d'un commerce alimentaire franchisé : à raison de 100 euros l'emplacement de parking, on arrive très vite à 20 000 euros par an de taxe... alors que s'installer dans la commune voisine, à 800 m, permettrait d'y échapper.

La lecture du règlement-taxe ne laissait planer aucun doute sur la volonté de la Ville de s'en prendre aux indépendants considérés comme des vaches à lait. Le conseil d'administration UCM Verviers élargi aux commerçants impactés a donc chargé le bureau d'avocats vervétois Troxquet-Lambert & Associés d'envisager toutes les solutions juridiques possibles pour faire annuler la taxe. Un recours a été introduit auprès du Conseil d'État, tandis qu'UCM mettait la pression à Verviers via une pétition recueillant plusieurs milliers de signatures, une campagne d'affichage d'autocollants "Marre des taxes", des communiqués de presse...

C'est avec un réel soulagement que les plaignants ont pris connaissance de l'arrêt du Conseil d'État du 13 avril 2021 qui annule la taxe. La Ville de Verviers est condamnée à rembourser aux commerçants lésés les sommes perçues... soit 400 000 euros au total.

La concertation aurait permis de faire des économies.

Taxe controversée « petits logements »

- La majorité instaure une nouvelle taxe dans son plan de gestion : taxe de 1000€ l'unité et 10000€ par immeuble.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision
04001/367-48	Taxes sur les logements de superficies réduites offerts en location	70170		144.000,00	144.000,00	144 000,00

Combien la taxe a rapporté en 2024 ?

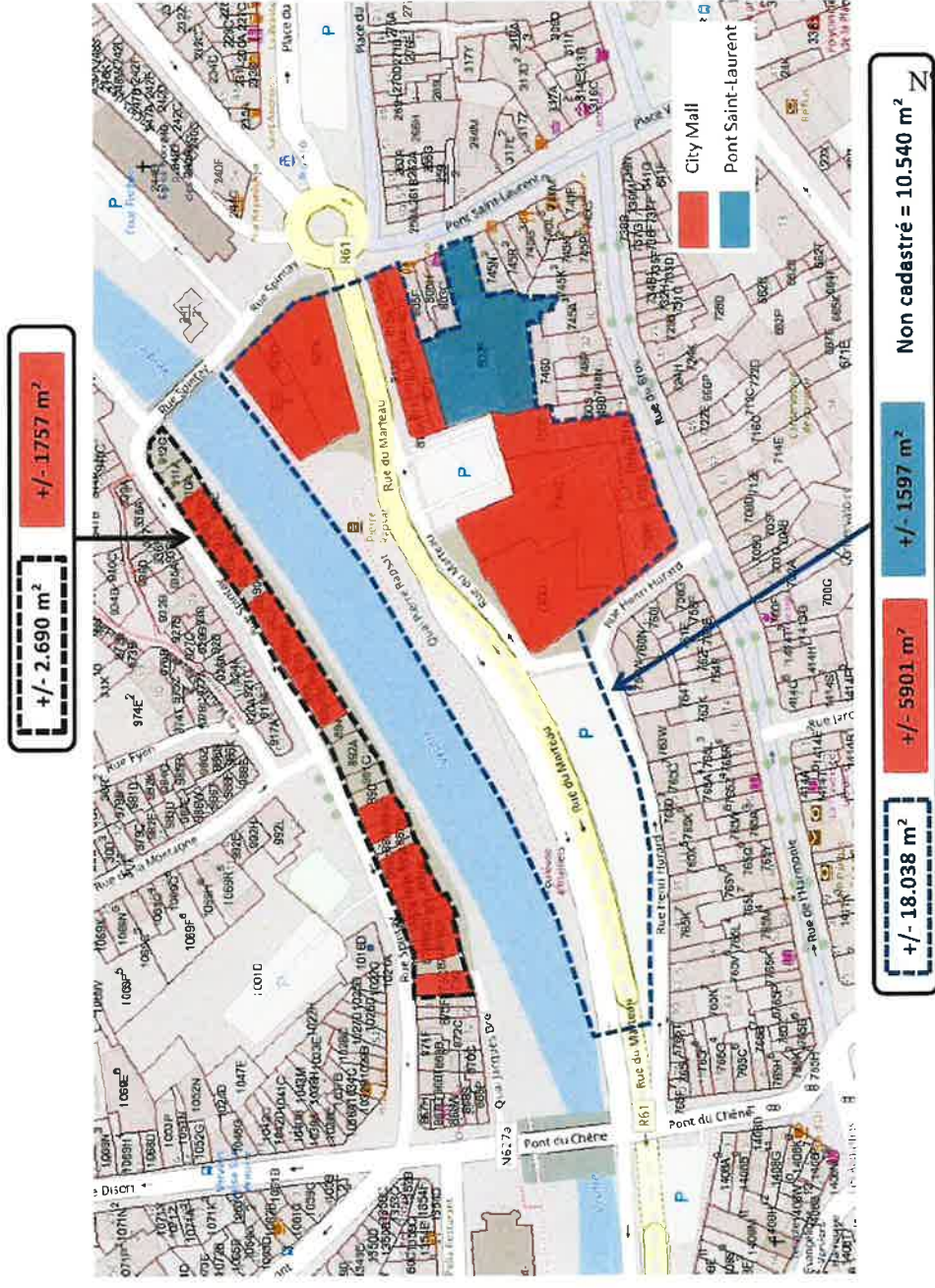
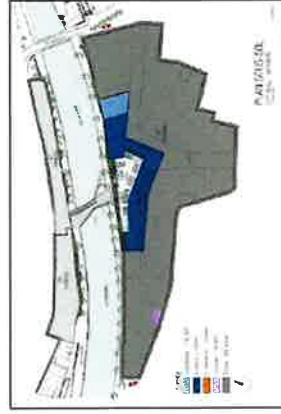
La taxe sur les petits logements publics est reconduite dans le budget 2025. Sans évaluation des montants perçus en 2024. Cela crée une grande incertitude sur les recettes de cette taxe qui sont réinscrites à l'aveugle.

Des projets annoncés mais non financés budgétés

- Rénovation/Déménagement de l'Hôpital
- Rénovation de l'Hôtel de police
- Hall omnisport des Couvalles
- Création de la Maison des jeunes de Stembert et Près-Javais
- Etude Hodimont (master plan)
- Le Solvent
- Parvis de la gare de Verviers
- Revitalisation urbaine Spintay
- Campus interréseau enseignement supérieur
- ...

Dette CityMall

Pour rappel, refus de la Région wallonne de racheter les terrains de CityMall à 13,5 millions d'euros en 2024



Synthèse

- Budget à l'ordinaire
 - Ne prend pas en compte toutes les recettes et dépenses
 - Malgré une prudence annoncée, une amnésie se développe
 - La mauvaise estimation des recettes et dépenses menace l'équilibre budgétaire fragile de la Ville de Verviers
- Budget à l'extraordinaire
 - De nombreux grands projets en cours avec des risques de dépassement et une incapacité de la Ville à pouvoir les payer sur fonds propres
 - Qui paie ? Et où la majorité ira-t-elle chercher l'argent ?
 - Les retards dans les rénovations coûteront plus chers demain

Synthèse

- Boni de 100000€
 - Plan Oxygène (si 50% des 110000000€) : -5500000€ ?
 - Avantages sociaux : - 6000000€ (solde) et -1100000€ (annuité) ?
 - Redevance parking : -4000000€ ?
 - Taxe parking périphérie : - ?
 - Taxe petit logement : - ?
 - Projets annoncés et non financés : - ?
 - Dette CityMall : redevable de plus d'1,5M€

Vu les incertitudes de plusieurs recettes et dépenses de la majorité Ensemble-PS, le maigre boni de 10000€ est totalement insuffisant pour faire face aux défis actuels et futurs. Ecolo votera **contre** le budget.

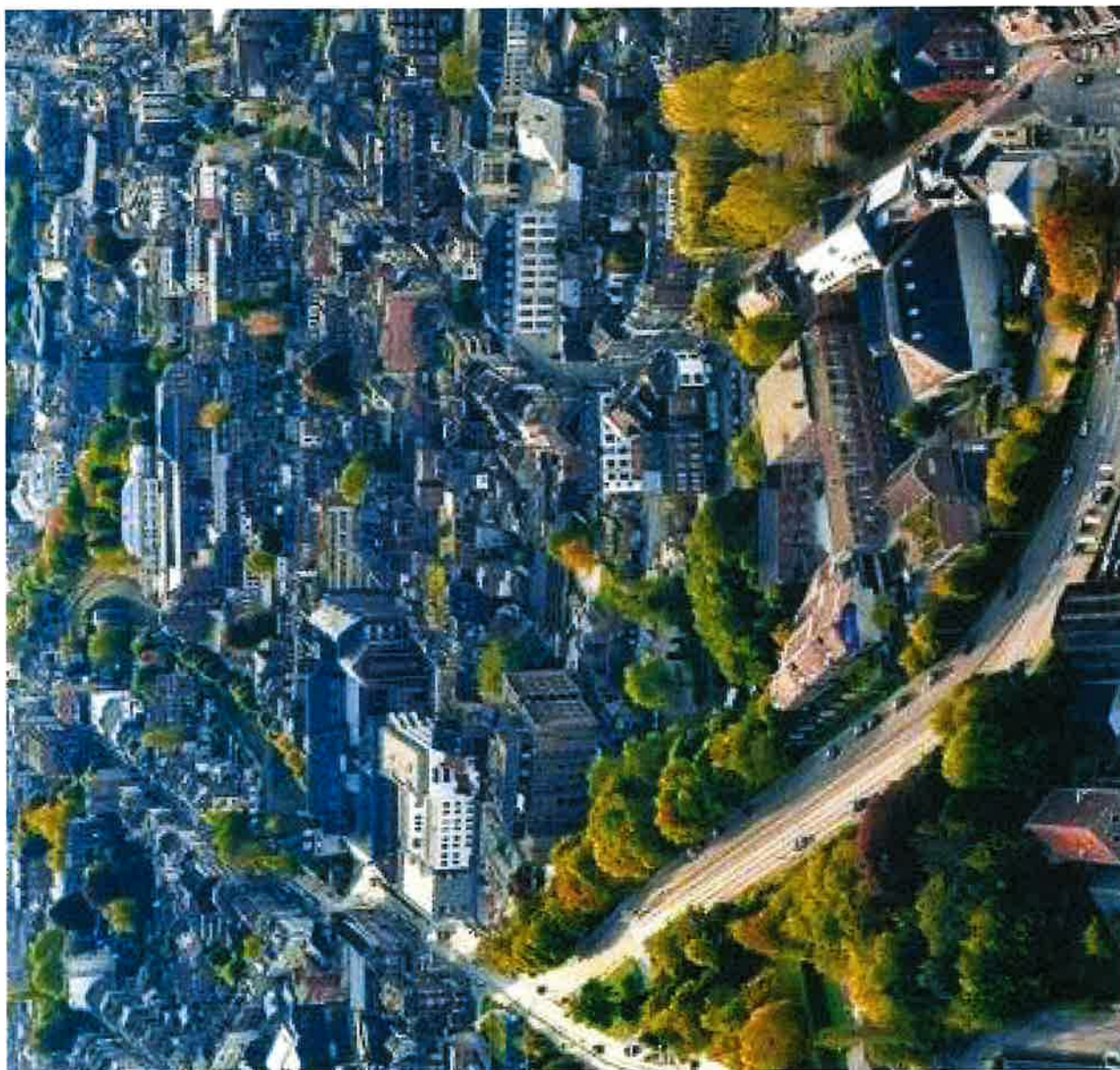
Recommandations

- Budget à aligner d'urgence avec la DPC et PST
- Investissements protection climat (inondations/économie NRJ)
- Récupérer les montants non payés de la commune de Pepinster à la Zone de police Vesdre
- Prime pour les commerçants (soutien) -> nouvelles actions ?
- Efficacité dans le fonctionnement de l'administration -> nouvelles actions ?

Conclusions

Une majorité Ensemble-PS qui navigue sans boussole

- Le budget 2025 n'est pas complet. Il manque des informations pourtant connues.
- Le budget extraordinaire poursuit les projets décidés antérieurement à d'autres niveaux de pouvoir ou par les majorités précédentes
- Vos décisions politiques ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne répondent pas à l'urgence sociale et climatique.
- Besoin d'avoir plus d'ambition pour la mise en œuvre de solutions pour réduire les inégalités sociales/économiques et pour freiner la dégradation de notre environnement.
- Ecolo Verviers reste une force de proposition pour construire un Verviers plus juste, plus solidaire et plus innovant.



Pour toute question
Conseillers communaux
Ecolo Verviers

- Hajib EL HAJJAJI
- Joel PRIVOT
- Céline DEMONCEAU
- Mouad BENAMEUR
- Hasan AYDIN

BUGDET 2025

La présentation du budget 2025 intervient cette année en janvier. Habituellement, c'est en fin d'année qui précède l'exercice actuel que celui-ci est présenté. Nous sommes actuellement en période « d'entre deux mandatures ». Le budget présenté est donc un budget dit « de transition » en attendant la finalisation de la DPC qui devra traduire les grands axes politiques de la majorité pour ces 6 prochaines années bien qu'une grande partie de ceux-ci soient déjà repris dans le budget extraordinaire.

Ce n'est pas un scoop, nous l'entendons depuis plusieurs années et nous le répétons à chaque prise de parole lors de la présentation du budget communal annuel : la situation financière de la Ville de Verviers à l'ordinaire est délicate et compliquée. Cette situation n'est pas propre à Verviers, c'est également le cas pour d'autres pouvoirs locaux et d'autres grandes villes. Nous devons, cette année encore – et ce sera aussi le cas pour plusieurs années dans le futur même si celui-ci arrive à terme en 2027 – faire appel au Plan Oxygène pour pallier à nos dépenses. Que cela signifie-t-il? Que la ville dépense plus que ce qu'elle ne gagne et qu'elle emprunte pour pallier ce déficit...en attendant une solution.

Il est cependant bon de rappeler qu'une grande partie de ces dépenses nous ont été imposées et émanent de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain mais certaines charges ont progressivement été transférées aux communes sous prétexte de plus de liberté. Il faut pouvoir saluer le travail entrepris par les majorités régionales et fédérales successives pour augmenter les pensions, pour valoriser les salaires des policiers et des pompiers ou pour laisser plus de marge de manœuvre aux CPAS et aux institutions locales dans leurs missions du quotidien. Malgré tout, il faut se rendre compte que toutes ces charges s'inscrivent dans un contexte qui n'est plus tenable pour les villes sur le long terme. Nous pourrions faire aboutir les meilleurs projets innovants et structurels qui vont permettre à notre ville de se transformer, faire revenir le plus d'activités économiques possibles sur le territoire verviétois, et autant d'habitants que nous souhaitons et qui vont travailler et payer des impôts à Verviers, si une solution structurelle à ces charges qui prennent une place majoritaire dans nos budgets communaux n'est pas trouvée, jamais la situation financière de notre Ville ne reviendra à la normale. Je parle des 4 P : prise en charge des pensions, lutte contre la pauvreté via les C.P.A.S., financement de la Police et des Pompiers.

En attendant de trouver une solution à cette problématique, la Région nous donne son accord pour pouvoir emprunter et équilibrer nos dépenses. Il faut donc s'accrocher, au-delà du déficit. Malgré cette situation tendue et autre travers d'une série de mesures qui nous permettent de garder une capacité d'investissement confortable, aucun grand projet n'est à ce jour abandonné. Je cite le dossier PIWACY/PIMACI (Place Vieuxtemps, Chaussée de Heusy et Avenue de Spa), la Maison des Associations et la Plaine Peltzer, le Parc des Récollets dans le cadre du subside FEDER, la Cité Administrative au Grand Bazar et le futur pôle muséal De Biolley. Parallèlement, la ville continue d'investir dans l'aménagement de ses voiries et l'entretien de ses écoles ou bâtiments pour en transformer certains en logements.

Je conclurai en disant que nous devons - sans relâche - continuer à relayer les problématiques exposées ce soir aux autres niveaux de pouvoir, travailler avec les autorités compétentes et trouver des solutions. J'insiste pour dire que cela tient de la responsabilité de tous les partis politiques, pas uniquement de ceux qui ont des relais dans les gouvernements actuels. Les partis politiques qui n'y sont plus y étaient encore il y a quelques mois et y seront peut-être dans quelques années : les majorités passent mais les problèmes structurels persistent.

Nous savons aussi qu'un travail plus approfondi pour le prochain budget communal devra être entrepris en intégrant notamment les grands axes de la future DPC. Espérons que le prochain gouvernement fédéral se penchera sur les problématiques des 4 P en coopération avec les villes.

Au nom du groupe Ensemble, je tiens à souligner le travail effectué par le duo des Echevin(e) du Budget et des Finances, le directeur financier et ses services ainsi que l'ensemble du Collège Communal pour la présentation de ce budget.

Nous voterons donc favorablement ce soir le budget 2025. Merci.

Conseil communal de Verviers –Budget 2025 – Le 21/01/2025.

Le mouvement Eau Centre qualifiera le budget 2025 présenté par la nouvelle majorité « d'inquiétant » « lacunaire » et « peu emballant ».

Inquiétant car ce budget se base sur des hypothèses de recettes ou sur des dépenses dont on ne connaît pas encore l'ampleur à ce jour.

Deux exemples : Emprunt plan oxygène prévu au budget recettes 11.315.302,13€. Il s'agit d'une demande à la Région wallonne mais nous n'avons encore aucune certitude de ce prêt. Dernièrement la ville de Verviers avait demandé plus de 9.800.000€ en 2024 et n'avait finalement eu comme retour seulement un peu plus de 1.000.000€ finalement refusé par la majorité... Là, on marche sur des œufs, des hypothèses... Il est vrai de dire que sans ce prêt, le budget communal serait en déficit de 8.000.000€. Alarmant et inquiétant !

Deuxième exemple, les avantages sociaux. Il est prévu pour ceux-ci une somme provisionnelle de 1.283.084,05€ alors que les discussions sont toujours en cours et qu'il n'y a pas encore de décision définitive sur les remboursements pour les années antérieures et pas d'accord sur les années à venir... ! Alarmant et inquiétant !

Lacunaire car la ville de Verviers pêche par ses problèmes du commerce local en centre-ville, du logement de qualité au centre-ville et de la pauvreté ! Il est vrai de dire que le budget de l'Action Sociale pourrait nous apporter quelques réponses... mais rien n'est prévu dans le budget ordinaire ville 2025 pour la relance du commerce en centre-ville. Rien n'est prévu à part une prime pour la valorisation et le ravalement des façades d'immeubles, pour le logement. Nous avons dans ces deux cas deux échevins certainement dynamiques, or aucun moyen supplémentaire n'est prévu dans ce budget afin de leur donner de la consistance... Où en est-on dans le dossier Territoire Zéro chômeur de longue durée ? Pas de budget... La ville de Verviers a un rôle important à jouer dans ce dossier et personne ne prend ses responsabilités ! Pas d'avancée ! La pauvreté à Verviers... Rien de neuf pour le PCS, pas une nouvelle ligne alors que la pauvreté ne diminue pas. Plan grand froid, le bâtiment a été rénové mais on n'y met pas les moyens pour accompagner et encadrer les bénéficiaires... on se rejette la responsabilité et nous arriverons à la fin de l'hiver sans solution ! Le stationnement, à ce stade, rien n'est prévu pour compenser la perte de rentrées financières suite à l'heure gratuite, que va dire le ministre de tutelle !

Peu emballant. Lors de la campagne électorale communale, un des thèmes souvent débattu était celui des écoles de devoirs. Tous les partis promettaient monts et merveilles, résultats ; une petite augmentation de la dotation est prévue au budget 5.000€ à se partager en 11 ou 12 écoles de devoirs c'est-à-dire des cacahuètes... c'est plus que rien mais c'est trop peu. Ces écoles de devoirs font partie prenante du système éducatif et d'apprentissage scolaire, ce n'est pas en aidant de la sorte que l'on relèvera le niveau d'étude de nos enfants !

39.996€ sont encore prévus pour la location du bâtiment pour héberger la bibliothèque alors que le chauffage est insuffisant avec des températures à l'intérieur de ce bâtiment de l'ordre de 6° Celcius à l'arrivée du personnel. C'est cher payer ! Le personnel et les nombreux documents de la bibliothèque communale ne méritent-ils pas un peu d'attention !

Quelques questions :

Où en est-on dans le projet de maison des jeunes aux Linaigrettes, je n'ai rien vu au budget extraordinaire ?

Le subside pour la préservation du petit patrimoine reste à 3.000€ alors qu'il y a quelques années c'était 10.000€ ! Pourtant le petit patrimoine existe à Verviers et mériterait plus d'attention. N'y-a-t-il pas là un oubli ?

Qu'y-a-t-il derrière le subside aux associations signataires de la charte associative 5.000€ ? A quoi ce subside va-t-il servir ?

A l'extraordinaire :

Cela saute aux yeux que d'inscrire au budget 17.000.000€ pour l'Hôtel de Biolley et 35.000.000€ pour la future nouvelle cité administrative seront les projets phares de cette majorité avec la mise en œuvre de ces deux projets.

Les 2.000.000€ prévus pour la réfection d'égouttage, de voiries, de trottoirs et d'espaces publics de manière récurrentes nous paraissent être une bonne avancée.

Continuer l'investissement dans les bâtiments de nos écoles reste aussi bien nécessaire.

La dette :

Bien que maîtrisée et pas affolante comme le disait Mr le Directeur Financier que je remercie par ailleurs ainsi que son personnel pour ses renseignements et réponses à nos questions en réunion de la commission budget, je resterai malgré tout très prudent sur ce sujet.

Bien qu'il s'agisse principalement des charges d'investissements, notre dette a évolué depuis 2018 de 80.000.000 € à environ 111.000.000€ actuellement. Afin qu'elle n'impacte pas trop notre capacité d'emprunt donc d'investissement, il est nécessaire de rester très attentif à cette situation !

Conclusions :

Ce budget inquiétant, lacunaire et peu emballant ne risque pas de résoudre les problèmes bien connus et récurrents verviétois !

Conseil communal 27 janvier 2025 – Budget communal

Le budget est un acte politique par excellence.

Pour LRV il est impossible de « prendre pour argent comptant » le projet proposé.

Préalables indispensables

- ***La DPC se fait attendre :***

Comment expliquer que les conseillers ne disposent pas encore de la Déclaration de Politique Communale ?

Cela surprend de la part d'un attelage dont la principale composante (le cartel Ensemble et ses 15 élus) , ne s'est pas privée de « vendre » son programme en assurant que sa formation augurait le redressement de Verviers.

- ***L'hyper communication et la confusion politique nuisent gravement à la santé de la Ville :***

Trop de déclarations qui inquiètent par leurs divergences : Loffet sur le personnel et les travaux , Degey sur tout et sur rien et la faillite en 2027, les effets d'annonce de Chefneux et Raxhon : travail jour et nuit, cost killing, stop à l'amusement,.....

Où est la marque Ensemble ? Ne parlons pas de la marque MR ? (cf le refus des conditions du prêt Oxygène proposé par le GW incarné par le MR et les Engagés et cf la position relative au dossier Verviers Entreprenez en total décalage ou rupture avec les positions du GW)

- ***La continuité dans la continuité semble être la marque de fabrique de la majorité communale, et son nouveau slogan « Ensemble avec le PS » -).***

Or la responsabilité de plusieurs membres du Collège est lourde de conséquences.

Il est important de la rappeler, n'en déplaise à M. Stoffels , porte-parole d'Ensemble.

De nombreuses erreurs et fautes doivent être rappelées avant de mettre tout sur le dos des pouvoirs régional et fédéral ! Elles sont autant d'éléments aggravant la situation !

- Politique foncière et immobilière catastrophique pour les finances communales (ventes tardives et à perte)
- Négligence et complicité avec le promoteur Citymall
- Surcoûts en matière de travaux : on ne compte plus les dépassements de délais ni de budget dans de nombreux dossiers et projets en cours ; (école d'Ensival, avenue Mullendorf, déménagement bibliothèque,..... ville conviviale, théâtre,.....)

- Activation sociale insuffisante : plantage du projet 'territoire zéro chômeur' en est l'illustration récente.
- Urbanisme : les outils urbanistiques sont les parents pauvres, en rade depuis 3 ans ; de nombreux projets le sont tout autant.
- Reconstruction après inondations trop lente.

Que penser dans ce contexte de l'épure budgétaire proposée par le Collège « Ensemble avec le PS » ?

La commune de Verviers est structurellement déficitaire , hors plan Oxygène, à hauteur de quasi 8 millions € (7.980.000 €) pour l'exercice 2025.

Malgré un fonds des communes plus favorable. Malgré les provisions du prêt oxygène engrangées.

Analyse :

- *Premier constat* = équilibre atteint sur base d'aides aussi hypothétique qu'inquiétante !

Recours au prêt Oxygène : à quelles conditions vu la décision du 16 décembre et en contradiction avec celle-ci.

11.315.000 € à emprunter

8.205.000 € de reprises de provisions

Même scénario prévu en 2026.

- NB : tranche 2025 recalculée par la RW : 375 millions
- Les conseillers doivent bien lire la délibération avant de voter : les engagements à prendre par le conseil ne doivent pas être sous estimés et ils surprennent par rapport à la séquence de décembre avec le refus du prêt oxygène.

EN FAIT !

Le Collège communal a reculé en décembre 2024 pour mieux sauter en janvier 2025.

Pas sûr que les Conseillers communaux doivent sauter avec lui !

- *Deuxième constat* : aucune anticipation pour réduire les dépenses, aucune piste d'économies sérieuses.

Quid du 'zéro budgetting annoncé ? Quid des déclarations d'une nouvelle échevine ? Quid du couple Chefneux/Raxhon pour gérer les budgets et les finances ?

La question du stationnement payant est révélatrice d'un exécutif communal qui se cherche encore !

Les recettes semblent surestimées, d'où un copié collé de 2024 parce que vous êtes incapables de donner les montants perçus en 2024 et de les expliquer ? C'est surréaliste !

Les articles relatifs au parking payant et d'autres articles budgétaires méritent un vote nominal . (cf plus loin)

- *Troisième constat* : focus sur le Budget Extraordinaire

NCA et Biolley 35 et 17 millions € , après le Théâtre précédemment , impactent lourdement l'ardoise !

Financement partiel de la NCA par la vente présumée de biens communaux et subside incertain pour Biolley.

Le Collège communal pousse la capacité d'investissement au maximum. Son mode de calcul ont changé.

Ratios de dette : volume et charge. Le Collège ne respecte pas les 2 critères.

Les parts réservées au CPAS et à Synergis restent incertaines .

De nombreux besoins et attentes basiques ne seront pas suffisamment rencontrés pour les contribuables.

Avant le débat et le vote :

➔ Quelques questions :

- Pourquoi inscrire le projet PIWACY avenue de Spa si report en 2026 ?
- Pourquoi engager 17.000.000 sur Biolley ? Où est la promesse de subsides ?
- Comment prendre pour argent comptant l'estimation des biens à vendre pour financer partiellement le projet NCA ?
- Que représenteront les dépassements budgétaires des projets en cours qui viendront impacter la mandature (théâtre, ...) ?
- A quoi correspondent les 600.000 € d'honoraires pour le projet Récollets (Feder)
- Quid des subsides de la CWB pour les travaux à l'Académie ? Sans certitude ?

Plan quinquennal : d'autres questions pour la vision à 5 ans :

- Accord avantages scolaires : pourquoi ne pas reprendre à tout le moins le montant proposé par Me Marcy (3.500.000 €) ?
- 84 places en crèches en août 2026 : en avez-vous tenu compte ? plus 100.000
- Dettes Citymall : quel sera l'impact du non recouvrement des dettes ? Ouverture de crédit de 700.000 et redevances de 1.500.000
- Que représenteront les surcoûts théâtre, NCA, Biolley
- Quel impact aura le projet de Nouvel hôtel de police sur la dotation de la zone Vesdre ?
- Quelle sera la capacité du CPAS à investir ? Lainière, Bpost, ...
-

En principe je demande un vote nominal sur certains articles :

- Stationnement : 814.000 ? et 250.000 ? 04002 366-07 et 367-48.
- 763 33206 02 Fiesta city ? Mise à disposition de personnel ?
- 763 33208 Carnaval : double subsidiation ? via Vvs Ambitions cf décision du collège le 9.1.25
- 763 332 03 02 marché de Noël asbl Eté comme Hiver . Sur quelle base ?
- 72090321-02 : 1.285.084 : calcul à expliquer pour régler le litige relatif aux avantages sociaux.
- 060/955-51 : Vente de biens communaux : 6.019.602 – 1.716.701
- 7620723-54 Biolley : incertitude quant aux subsides

Enfin je propose un amendement au BE en lien avec l'étude qu'il est indispensable de mener relativement au projet de reconstruction et de délocalisation du CHR :

- Étude CHR : 100.000 €

F. Breuwer

Chef de groupe LRV

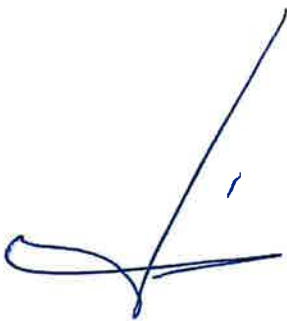
Modifications en séance du Conseil communal du BUDGET INITIAL 2025 comme suit :**A. ORDINAIRE**

Motivation : inscription supplémentaire de 82.058,30 € demandée dans le cadre de l'intervention pour la part communale dans le traitement des articles 60, part qui passe de 10 à 20 % et ce suivant la décision du Conseil de l'Action Sociale de janvier 2025.

Nous ajoutons également un crédit de 20.000 € supplémentaire afin de permettre de promouvoir du personnel.

1. Budget 2025

			BI 2025 imprimé	Amendement	BI 2025 corrigé
DEPENSES	000/122-48	Part communale dans le traitement des articles 60	85.000,70	82.058,30	167.059,00
DEPENSES	137/11101 -01	Traitements du personnel communal non subsidié STATUTAIRE	789.651,88	20.000,00	809.651,88
DEPENSES	000/958-01	Prelev. du serv. ord. pour les prov. pour déficit et refinancement	9.527.958,08	-102.058,30	9.425.899,78



Citofuere JF

Conseil communal du 27 janvier 2025

Budget communal 2025

Service extraordinaire

Amendement proposé par F. Breuwer

Inscription de 100.000 € en vue de financer l'étude demandée unanimement par le Conseil communal consécutivement et corollairement à la décision du CA du CHR de délocaliser l'hôpital de Verviers .

L'article proposé est le suivant : 000/733-51 *à modifier à due concurrence* †

F. Breuwer

27.01.2025

Question au Conseil Communal du 27 janvier 2025.

Joël PRIVOT – Conseiller communal Ecolo

Objet :

Budget – Cotisation de pensions et placements financiers : critères éthiques des placements

Monsieur L'Echevin, au dernier Conseil Communal, vous avez évoqué l'intérêt de la prise en compte de charges d'urbanisme pour les projets futurs.

Dans les documents du budget qui nous ont été remis, nous constatons que la ville, comme toute autre entité finance la pension de ses agents et réalise également des placements financiers.

Nous avons vécu une catastrophe climatique en 2021, nombreux morts avec les vagues de chaleurs, des incendies, etc. liées au réchauffement climatique, notamment sur base d'activités humaines.

Dans le cadre des placements financiers et de la gestion des pensions des agents, êtes-vous attentifs aux produits financiers dans lesquels vous investissez ?

En d'autres termes, il serait vain d'une part de déplorer les conséquences des catastrophes climatiques (inondations 2021, plus de 7 milliards €) et de pertes de biodiversité et d'autre part d'en soutenir les auteurs via des placements financiers.

Pour votre information, la FWB publie son approche en la matière : <https://budget-finances.cfwb.be/financement/finance-durable/>

Mes questions sont les suivantes :

1. Quels sont les organismes dans lesquels les placements des pensions sont réalisés ?
2. Quels sont vos critères de sélection ?
3. Quand sont prévus les prochains marchés publics d'attribution ?
4. Appliquez-vous des critères éthiques et de responsabilité collective dans le choix des organismes financiers et des produits financiers ?

Merci Madame la Présidente,

Merci Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, il est important de préciser qu'il existe une distinction entre **les placements pour les pensions** et **les placements de trésorerie**.

- **Les placements pour les pensions** concernent des placements à long terme visant à garantir les pensions des **mandataires** et des **agents contractuels**.

Alors que

- **Les placements de trésorerie** sont des placements à court terme, d'une durée généralement d'un mois, réalisés dans des **institutions publiques belges** ayant des **besoins de couverture de déficit de trésorerie**. Ces placements sont opérés par le Collège sur proposition de notre DF.

Dans le cadre de cette question, nous allons parler des placements pour les pensions :

1. Concernant les organismes dans lesquels sont réalisés les placements pour les pensions :

Il faut d'abord savoir qu'il existe deux systèmes distincts :

- **La pension des mandataires**, mise en place en 1993. Ces pensions sont à charge de la commune. La gestion de ces pensions est assurée par **Ethias** sous forme d'une assurance de la Branche 21 avec un taux garanti de 2%.
- **Le second pilier de pension des agents contractuels** : cela instauré en 2019 afin de réduire l'écart entre les pensions des agents nommés et non nommés. C'est géré également par **Ethias**, dans le cadre d'un marché piloté par le SPF Pensions. Le taux garanti est de 1,75%.

2. Concernant les critères de sélection ?

Pour la pension des mandataires, Ethias gère ce système depuis sa mise en place. Aucun changement d'organisme n'a été envisagé.

Pour le second pilier de pension des agents contractuels, la Ville a suivi le marché piloté par le **SPF Pensions**.

3. Concernant le timing des prochains marchés publics d'attribution ?

Il n'est pas envisagé de revoir l'attribution de la gestion des pensions pour le moment. Car un renouvellement de marché impliquerait un transfert de **l'ensemble des investissements** à un nouvel adjudicataire, ce qui serait une procédure complexe et lourde à mettre en œuvre.

4. Concernant les critères éthiques et de responsabilité collective dans le choix des organismes financiers et des produits financiers

Ce que je peux dire c'est que pour les placements du **second pilier de pension des agents contractuels**, Ethias applique une **politique d'investissement intégrant les critères ESG** (Environnement, Social et Gouvernance) afin de garantir un impact positif à long terme sur la société et ses assurés, et visant à concilier performance financière et responsabilité sociétale.

Question au Conseil Communal du 27 janvier 2025.

Joël PRIVOT – Conseiller communal Ecolo

Objet :

Budget – Vente des biens communaux : immeubles et fonciers : quelle stratégie globale ?

Monsieur l'Echevin, dans le cadre du budget ainsi que dans vos communications, vous démontrer votre volonté de vendre des biens communaux afin de soutenir le budget communal de Verviers.

La ville de Verviers a la chance de posséder un foncier important et nombreux bâtiments. C'est une situation héritée avantageusement de notre passé et peu de communes wallonnes bénéficient d'une telle situation.

Au-delà de faire rentrer de l'argent dans les caisses communales, est-ce qu'une véritable stratégie de valorisation et de gestion foncière et immobilière au regard des enjeux sociaux, énergétiques, climatiques, de logements, etc. est définie et mise en place ?

A titre d'exemple :

- Concernant le bâtiment à vendre rue Crapaurue à côté du Grand-Bazar, future cité administrative, est-ce le bon moment de la vendre alors que le projet de la cité n'est pas encore finalisé et que ce bâtiment pourrait lui être utile ? Est-ce une vente sans regret absolu ? Ce bâtiment aurait pu accueillir 2 logements pour LOGEO, alors que la ville traverse une crise de l'accessibilité au logement.
- Avez-vous envisagé de valoriser avec des centrales photovoltaïques de grande capacité (> 1MW) les nombreux terrains de 1 à 2 hectares de la ville ? Cela permettrait de réduire nos coûts énergétiques et de dépendance à l'avenir. Le développement de grandes centrales PV sont rentables en quelques années. Elles peuvent être développées en investissement propres ou via tiers-investisseurs.

La pertinence de la question d'une stratégie communale foncière et immobilière est évidente, car la commune a un bras de levier important pour supporter les projets de logements, les projets énergétiques, et peut être une source de revenus importants.

Mes questions sont les suivantes :

1. Quelle est la vision politique du Collège concerne la stratégie foncière et immobilière de la ville ?
2. Quand cette stratégie sera-t-elle communiquée ?
3. Quand cette stratégie sera-t-elle mise en œuvre ?
4. Dans la négative, pourquoi se passer d'une stratégie foncière et immobilière, alors que d'autres villes l'on mise en place et en tire des revenus conséquents et permettent des actions utiles à leur ville ?
5. Dans l'attente d'une telle stratégie, ne faudrait-il pas « geler » les ventes envisagées, pour éviter tout regret d'occasion manquée ?

Question au Conseil Communal du 27 janvier 2025.

Joël PRIVOT – Conseiller communal Ecolo

Objet :

Budget – Mise en place du principe des charges d’urbanisme comme levier financier des actions communales.

Monsieur L’Echevin, au dernier Conseil Communal, vous avez évoqué l’intérêt de la prise en compte de charges d’urbanisme pour les projets futurs.

Nous sommes actuellement en début de mandature, il serait opportun de définir un processus clair d’application des charges d’urbanisme sur notre commune. En effet, ces charges d’urbanisme, prévues dans le CoDT, ne sont pas toujours appliquées de manière systématique au sein des communes, parfois par ignorance, par crainte de perdre des investisseurs, etc.

Les charges ont pour objectif de pouvoir compenser les conséquences d’un projet immobilier sur la collectivité : besoin de places en crèches, en écoles, en espaces verts, en maison de repos, etc. Sans cela, c’est la collectivité qui doit financer ces besoins.

Une récente étude d’IDEA Consult pour l’UVCW, a établi que tout nouveau m² de logement générerait un coût en équipement pour la collectivité de 99,6 €. La présentation de cette étude est disponible via ce lien : https://www.uvcw.be/no_index/files/13364-5-charges-urb-parametrage-charges-urbetude-sensib-l-geronnez.pdf

Cette étude explicite l’impact non négligeable pour la collectivité de tout nouveau projet en termes de coûts d’équipement, pour le contexte wallon.

La situation des finances à Verviers est plus que problématique. Il serait difficilement concevable de se passer d’une opportunité de financement de nos crèches, écoles, parcs, etc. via les charges d’urbanisme.

A titre d’exemple, le nombre de logements en projet ou à l’étude à Verviers serait supérieur à 400 unités. Si l’on applique une charge de 50 €/m² à chaque logement (pris forfaitairement à 80 m²), cela donne un montant potentiel de 1.600.000 € de charges d’urbanisme.

L’application de charge peut également être un levier incitatif pour favoriser le projet sur des friches, des quartiers moins attractifs, en modulant à la baisse ces charges.

La politique mise en œuvre à Liège est pertinente à ce sujet : <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/urbanisme/reglements-guides/directives-pour-les-permis-durbanisme/directives-analyse-des-demandes-de-permis-urbanisme>.

Les différents entrepreneurs et promoteurs avec qui j’ai eu l’occasion d’aborder le sujet sont favorables eux aussi à l’instauration d’une politique claire et systématique de charges, qu’ils peuvent intégrer d’emblée dans leurs calculs économiques. Plutôt que d’attendre le dépôt de permis pour recevoir les indications éventuelles.

Mes questions sont les suivantes :

1. A quels montants s'élèvent les charges d'urbanismes perçues lors de la dernière mandature ? A quoi ont-ils été affectés ?
2. Quand la ville de Verviers déterminera une politique claire en matière de charges d'urbanisme ?
3. Quand est prévue l'entrée en vigueur de cette politique en matière de charges d'urbanisme ?

Conseil Communal de Verviers

Question orale : Bilan et perspectives de la salle de blocus étudiant à la Maison du Tourisme de Verviers

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

La réussite scolaire est un enjeu majeur pour notre jeunesse, un levier fondamental pour leur avenir et, par extension, pour l'avenir de notre société. Dans ce cadre, nous saluons l'initiative de créer une salle de blocus étudiant à la Maison du Tourisme de Verviers, un projet qui témoigne de l'attention portée à l'accompagnement des étudiants dans leur parcours éducatif.

Afin de mieux comprendre les résultats et les perspectives de cette initiative, nous souhaiterions obtenir des précisions sur plusieurs points.

1. Bilan de la salle de blocus pour ce mois de decembre-janvier : Pouvez-vous nous fournir un bilan détaillé de l'utilisation de cette salle de blocus en ce début d'année ? Nous serions intéressés d'en connaître la fréquentation (nombres d'utilisateurs et profils), les éventuels retours des étudiants et les défis rencontrés dans la gestion de cet espace.
2. Extension des horaires : Il nous a été signalé que certains étudiants, notamment ceux qui cumulent études et emploi, ont des difficultés à profiter pleinement de cet espace dans les horaires actuels. Serait-il envisageable d'élargir les horaires d'ouverture pour permettre à ces jeunes de concilier leurs obligations professionnelles et leur préparation aux examens ?
3. Accompagnement à la réussite scolaire : Au-delà de la mise à disposition d'un espace d'étude, nous estimons pertinent d'enrichir l'offre en proposant des formations ou ateliers axés sur la réussite scolaire ou la planification des études en période de blocus. Par exemple, des sessions sur la gestion du stress, les techniques de mémorisation ou l'organisation du travail pourraient renforcer les chances de succès des étudiants. Envisagez-vous de développer ce type d'accompagnement qualitatif en complément de l'ouverture de la salle ?

En tant que représentants du Conseil Communal, nous tenons à souligner l'importance d'un suivi attentif de ce projet, qui représente une opportunité concrète de soutenir nos jeunes dans cette période exigeante. Nous espérons que ces propositions pourront être véritablement étudiées et mises en œuvre pour garantir un impact encore plus significatif de ce beau projet. Il est essentiel aussi de stabiliser le lieu de la salle de blocus qui a beaucoup bougé ces dernières années.

Nous vous remercions pour vos réponses et pour votre engagement en faveur de la jeunesse verviétoise.

Mouad Benameur,
Conseiller communal Ecolo